

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 51 (1966)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

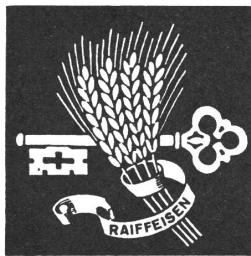
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, juillet - août 1966
51^e année Nos 7-8

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

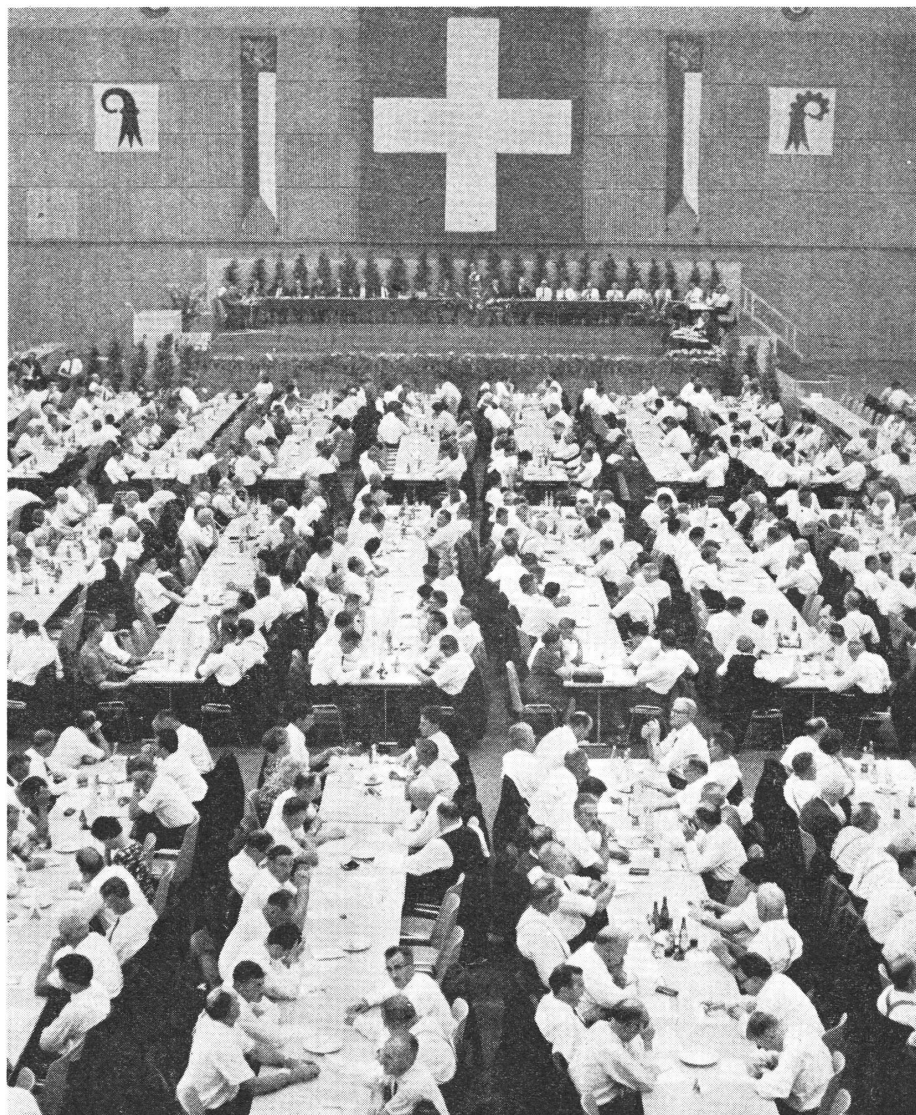
Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

Le 63^e Congrès Raiffeisen suisse

des 18 et 19 juin 1966
à Bâle

L'assemblée plénière
à la Salle des congrès
de la Foire suisse d'échantillons



Miroir de la vie et de l'activité des 1110 Caisses affiliées, le Congrès de Bâle s'est distingué par l'esprit typiquement représentatif du terroir helvétique : 1900 délégués de toutes les classes rurales, venus de toutes les régions du pays, s'y sont côtoyés et s'y sont entretenus dans la plus saine fraternité de leurs affaires d'épargne et de crédit, dans le cadre de leur Union suisse. Ils ont en outre proclamé leur foi en l'effort personnel et l'entraide coopérative que réclament nos communautés villageoises autonomes, solidaires et responsables.

Manifestation d'espérance et de promesses raiffeisenistes dans une ambiance d'union et de collaboration confédérales, le Congrès 1966 a été, en plus, une démonstration de fidélité aux idéaux des pionniers appliqués aux nécessités d'une saine économie moderne.

LE CONGRES 1966

Débordant du cadre ordinaire d'une simple assemblée de délégués d'une organisation économique, les assises annuelles des raiffeisenistes suisses sont devenues de véritables démonstrations d'un mouvement populaire de renaissance des forces vives de la nation, de véritables manifestations nationales. Celles de cette année, dans l'accueillante cité rhénane, ont fait ressortir tout le dynamisme et les réalisations concrètes de ces institutions rurales d'utilité publique sur les plans aussi bien économique que social et spirituel.

C'est surtout un magnifique spectacle que cette rencontre de raiffeisenistes visiblement heureux de prendre contact entre eux et de se grouper autour de leurs chefs pour commenter les beaux résultats enregistrés au cours d'une année de dur labeur, pour échanger des idées sur les expériences faites et recevoir des mots d'ordre. A cette époque de concentration à outrance marquée autant dans le secteur bancaire que dans l'industrie et le commerce, il est particulièrement réconfortant de voir ces paysans brunis, pionniers de l'actuelle bataille des champs dans des exploitations à mesure humaine, voisinant avec les représentants des classes artisanale, ouvrière et commerciale, avec des ecclésiastiques, des instituteurs, des fonctionnaires, pour chercher en commun les moyens de fortifier toujours plus la classe moyenne du pays.

Le Congrès de 1966 a donc été une manifestation de l'esprit de solidarité et de collaboration entre les différents secteurs de l'économie rurale. Mais aussi, à Bâle, les raiffeisenistes suisses, représentants du monde campagnard, ont pu prendre conscience de l'activité des autres branches de l'économie nationale, le commerce, la grande industrie, la haute finance. Ils ont constaté le travail acharné qui s'y accomplit, voulant ainsi témoigner de leur esprit de compréhension et de leur volonté de prendre leur part de responsabilité dans la construction du pays de demain. Cette rencontre a été, en définitive, réconfortante et salutaire, la solidarité étant, pour nous Suisses, notre sauvegarde.

Nous avons enfin pu déceler, dans les physionomies et l'attitude des mandataires des Caisses affiliées, que ce congrès fut une manifestation de reconnaissance et de sain optimisme.

Reconnaissance envers la Providence qui protège visiblement notre organisation, envers les organes dirigeants qui militent au sein des institutions locales, régionales et centrales, comme aussi envers les 136 000 coopérateurs et les 661 000 déposants d'épargne qui collaborent à leur œuvre pacifique.

Mais manifestation de sain optimisme aussi car, derrière les résultats acquis, perce la

Pour le 1^{er} août

SALUT A LA PATRIE

Salut, terre des monts, ô Suisse, ô ma patrie !
Jamais sur tes voisins n'abaisse un œil jaloux :
Pour être plus petite en es-tu moins chérie ?
Le cœur t'a-t-il gardé un souvenir moins doux ?...
— Non, disent tes enfants, et leurs chants à la ronde
Vont d'échos en échos le proclamant au loin :
Terre plus adorée, il n'en est point au monde,
Il n'en est point, il n'en est point !

Salut, ô liberté !... Dans la nuit des vieux âges
Ton astre a-t-il jamais brillé plus glorieux
Que sous les noirs sapins de nos rochers sauvages
Et sur le front bruni de nos mâles aïeux ?...
— Non, dit la Poésie, et sa voix inspirée
En appelle à l'Histoire, impassible témoin :
Rayon plus lumineux, gloire plus assurée,
Il n'en est point, il n'en est point !

Salut, vieil étendard ! Salut, croix helvétique !
O Suisse, ô ma patrie, est-il un seul drapeau
Qui sur des fronts humains flotte plus magnifique,
Et montre à l'univers un emblème plus beau ?...
— Non, dit la Suisse entière, et l'étranger lui-même,
Non, j'en prends l'univers et le ciel à témoin :
Drapeau plus magnifique et plus auguste emblème,
Il n'en est point, il n'en est point !

Eugène Rambert.

ferme résolution du pays tout entier de rester étroitement uni pour trouver les bonnes solutions aux multiples problèmes économiques et sociaux de l'heure présente.

De tout cela, nous en avons trouvé l'expression dans les différents actes officiels du congrès qui a été tout simplement une démonstration imposante des classes campagnardes bien décidées à défendre leur existence et à garantir leur promotion sociale avec celle du pays tout entier. Le film que nous déroulons ci-après ne peut que le confirmer.

Prélude

Bâle, la grande métropole du nord-ouest de la Suisse, a réservé un chaleureux accueil aux 1900 raiffeisenistes accourus de tous les cantons. Bâle-Ville comme Bâle-Campagne ont d'ailleurs rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments traduite par

les messages de bienvenue et les marques de sympathie des deux gouvernements cantonaux.

Modestes dirigeants de ces petites institutions d'autofinancement décentralisées que sont nos Caisses locales de crédit mutuel, mais bien à la hauteur de la conception qu'ils se font d'une économie démocratique progressiste, les raiffeisenistes suisses se sont sentis bien à l'aise dans la cité des grands de la haute finance où ils ont voulu affirmer, une fois de plus, leur volonté de rester fidèles à eux-mêmes, c'est-à-dire forts et responsables grâce à l'autonomie de leurs coopératives.

Le programme du congrès s'est déroulé sans à-coup, selon l'ordre du jour établi. Le vendredi après-midi 17 juin déjà, les Conseils de l'Union siégeaient à l'Hôtel des Trois-Rois, ultime revue au quartier général avant la mise en marche du dispositif arrêté.

En soirée, après cette première séance de travail, la direction de l'Union recevait, pour

une prise de contact officielle avec les organes de l'administration, cela au Restaurant du Château de Binningen, donc en territoire de Bâle-Campagne, quelques invités de marque, dont M. Bodmer, de Berne, secrétaire de la Commission fédérale des banques, mais tout spécialement les représentants du gouvernement de Bâle-Campagne et les membres du comité de la Fédération cantonale bâloise des Caisses Raiffeisen. L'ambiance ne pouvait y être plus cordiale si l'on sait que les deux conseillers d'Etat présents sont des militants raiffeisenistes, M. Max Kaufmann, président du Conseil d'Etat, étant président du Conseil de surveillance de la Caisse d'Hemmiken, et le conseiller d'Etat, M. Paul Gurtler, étant membre du Comité de direction de la Caisse d'Allschwil. Au délicat salut de bienvenue du directeur de l'Union, M. Arnold Edelmann, répondait le message de sympathie du président du gouvernement cantonal, suivi du vibrant toast de la voix romande prononcé par M. René Jacquod, président du Conseil de surveillance de l'Union, et enfin de ceux de l'octogénaire et toujours alerte ancien directeur de la Caisse centrale, M. Joseph Stadelmann, et de M. Paul Muller, maître secondaire à Oberwil, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne.

24^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union

En lever de rideau, la grande journée de travail du samedi 18 juin devait débiter, à 10 h. 45 déjà, par les assises annuelles de la Coopérative de cautionnement de l'Union, dans la grande salle des congrès de la Foire suisse d'échantillons. Son Conseil d'administration s'était préalablement réuni, une heure plus tôt, avec les organes de contrôle, pour mettre au point les dernières dispositions.

Cette assemblée générale s'est déroulée conformément à l'ordre du jour prévoyant la présentation du rapport sur l'activité de

l'institution, puis celui de l'organe de contrôle, l'approbation des comptes annuels et les élections statutaires. Un film spécial en sera donné dans le prochain numéro de ce journal. Disons d'emblée que cette manifestation connut son succès habituel, tant par l'importance de la participation — 300 délégués — que par la haute portée des rapports présentés qui révélèrent la considération accrue et l'utilité de cette institution auxiliaire.

Il est juste de préciser encore que Bâle

fut le berceau de cette Coopérative de cautionnement. C'est en effet au Congrès de Bâle de 1942 qu'elle vit le jour. Le chemin parcouru en ce laps de temps met en relief la mesure des services rendus. L'envergure des affaires laisse entrevoir un avenir fécond. Ce rameau de l'arbre Raiffeisen a tenu ses promesses, le cautionnement collectif ayant fait ses preuves depuis l'handicap causé au cautionnement individuel par le nouveau droit.

63^e assemblée des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Ayant accompli un voyage parfois très long parce que venus de toutes les contrées de la Suisse, et s'étant restaurés à l'heure de midi dans les hôtels réservés de la ville, les congressistes arborent fièrement leur cocarde et convergent vers le Palais des congrès de la Foire suisse d'échantillons où ils vont remplir leur mandat de délégués à la « landsgemeinde » des 1110 Caisses Raiffeisen affiliées. Ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers d'une bonne cause, conscients de l'acte solennel qu'ils vont accomplir.

A l'entrée et dès 14 h., le personnel de la Centrale procède à un discret contrôle des procurations avec remise des bulletins de vote. Rapidement, les délégués emplissent la somptueuse grande salle décorée aux étendards cantonaux, alors que la croix fédérale fait toile de fond sur l'estrade richement fleurie. Les Romands et les Tessinois trouvent leurs places réservées, les tables étant garnies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, ici en français, là en italien, l'exposé simultané des rapports présentés en allemand et de suivre, dans leur langue, les péripéties de la liquidation de l'ordre du jour.

Sur l'estrade ont pris place le président de l'assemblée, les membres des conseils et de la direction de l'Union entourant le représentant du gouvernement cantonal de Bâle-

Ville, le conseiller d'Etat Lukas Burckhardt, chef du Département cantonal des finances. Les hôtes d'honneur et la presse, que le président va saluer tout à l'heure, ont aussi leurs places marquées.

Il est 14 h. 30 précises quand un ensemble de cuivres prélude par une puissante mélodie d'inspiration patriotique qui impose un instant de recueillement dont l'atmosphère de solennité imprègnera les débats.

Le président de l'Union, *M. Gall Eugster*, docteur en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune, alors que la liste des présences indique la participation de 624 Caisses affiliées représentées régulièrement par 1870 délégués officiellement mandatés et venus de tous les cantons. Le président leur adresse la bienvenue en ces termes et enchaîne en ouvrant l'assemblée :

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 63^e assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Si la date en a été fixée si tardivement, cette année, on le doit avant tout au fait qu'en divers cantons les dimanches du mois de mai étaient réservés à d'importantes votations et élections et que nous considérons toujours la participation des citoyens à ces scrutins comme un devoir civique des plus élémentaires. De plus, nous espérons qu'à fin mai la plupart des agriculteurs auraient rentré leur récolte de foin.

Bâle est pour nous un lieu de congrès fort apprécié, ne serait-ce déjà qu'à cause de la grande halle de la Foire aux échantillons aimablement mise à notre disposition. La MUBA vient de fêter ses 50 ans d'existence. En jetant ses regards sur son passé, elle peut, à bon droit, s'enorgueillir d'un essor peu commun. Nous l'en félicitons et la remercions chaleureuse-

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro, réservé spécialement au reportage du 63^e Congrès Raiffeisen suisse, comprend 24 pages. Il paraît comme numéro double de juillet - août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

Différents articles et comptes rendus, tel celui de l'assemblée de la Fédération jurassienne, ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.



Le président de l'Union, M. Gall Eugster, prononce l'allocution d'ouverture.

A sa gauche : M. L. Burckhardt, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, M. A. Edelmann, directeur de l'Union et M. M. Ziegler, président du Grand Conseil de Bâle-Ville.

ment. Puisse-t-elle, à l'avenir aussi, continuer de rendre témoignage de la qualité des produits de l'artisanat et de l'industrie suisses, comme elle l'a si bien fait jusqu'ici. Bâle, porte d'entrée de la Suisse, est devenue la vitrine de l'application et de la persévérance du peuple helvétique.

Chers délégués, toujours plus nombreux vous affluez chaque année vers le lieu de nos assises, afin de prendre connaissance du succès de notre mouvement Raiffeisen. Il est vrai que le nombre des Caisses ne croît plus que lentement, l'effectif de nos sociétaires déjà davantage, mais ce sont surtout les bilans de nos institutions qui se distinguent par leur substantiel élargissement. Eux aussi reflètent le visage de la conjoncture économique. Sans doute, nos Caisses ne sont-elles que la banque du petit, qu'il soit agriculteur, ouvrier ou artisan. Elles atteignent, en revanche, la grande masse confinée dans nos villages jusque dans les vallées les plus reculées et jouent un rôle de premier plan dans l'octroi du petit crédit.

Epargner s'écrit en majuscules chez nous. Tout le mouvement Raiffeisen est d'ailleurs édifié sur l'idée de l'épargne. C'est une base solide. Avec l'épargne de nos sociétaires, nous nous aidons mutuellement à bâtir nos existences. Toutes les Caisses sans exception ont débuté modestement. Mais peu à peu, un essor ininterrompu et sans trop de revers les a transformées en banques villageoises bien assises.

Après la guerre, il y eut une période jusqu'à ces dernières années où l'on croyait que l'épargne n'avait plus aucun sens,

à la suite de la baisse des taux d'intérêt à un niveau jamais atteint auparavant. Mais la surexpansion de l'économie mondiale renversa subitement la vapeur et, à la pléthore succéda la pénurie. On se serait trouvé dans la même situation même sans les mesures édictées d'en-haut en vue de stopper l'entrée de capitaux étrangers, car cet argent n'aurait pas tardé à s'en aller à la suite d'une hausse beaucoup plus prononcée des taux d'intérêt hors de nos frontières. De par la surchauffe économique, les besoins en capitaux ont par tout augmenté dans des proportions bien plus considérables que le volume de l'épargne. Et voici que notre mouvement est redevenu d'actualité : de nombreux requérants de crédit se rappellent subitement l'existence de nos Caisses. Mais, elles non plus ne peuvent naturellement pas satisfaire tous ces besoins accrus. Une économie saine exige que les recettes et les dépenses s'équilibrent, que d'un côté l'épargne favorise la formation de capitaux indigènes, mais que de l'autre les investissements soient adaptés aux fonds disponibles. Or, l'actuelle pénurie d'argent d'une part, et le taux d'intérêt élevé d'autre part, aideront à rétablir peu à peu l'équilibre perdu.

Malgré la modestie de nos petites institutions villageoises, dans leur ensemble, elles contribuent néanmoins à cette opération d'assainissement et toute l'épargne déposée auprès de nos Caisses représente une part appréciable de notre fortune nationale.

C'est pourquoi, chers Raiffeisenistes, le peuple suisse vous est reconnaissant.

Au prix d'une multitude de petits travaux désintéressés au sein de vos Caisses respectives, vous prenez soin des économies qui vous sont confiées pour les transmettre ensuite à des emprunteurs sérieux particuliers ou corporations, de votre rayon d'activité.

Tout à l'heure, les directeurs de la Caisse centrale et de l'Office de revision vont vous communiquer, avec commentaires à l'appui, les résultats d'une nouvelle année de labeur. D'ores et déjà, je puis vous révéler qu'ils sont à nouveau réjouissants. J'en déduis que le mouvement Raiffeisen suisse se porte bien et qu'il poursuit sa marche ascendante pour le plus grand bien de notre population rurale au service de la patrie. C'est sur cette heureuse constatation que je déclare ouverte la 63^e assemblée générale.

Nous avons le privilège de pouvoir saluer au congrès de cette année un nombre particulièrement élevé d'hôtes de marque. Je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues parmi nous.

Le gouvernement du canton de Bâle-Ville est représenté par le conseiller d'Etat *Lukas Burckhardt*, nouveau chef du Département des finances. Je voudrais tout d'abord saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte de féliciter très sincèrement Monsieur Burckhardt de sa flatteuse élection de ce printemps au gouvernement du canton de Bâle-Ville et de lui souhaiter réussite et satisfaction dans sa belle tâche pleine de responsabilités. Nous ne vous causerons aucun souci en tant que grand trésorier de Bâle-Ville, et nous ne pourrions non moins vous faire particulièrement plaisir, puisque, seul canton d'ailleurs de la Suisse, nous n'y possédons aucune Caisse de crédit mutuel et n'y sommes, par conséquent, pas contribuables. Vous en avez en revanche d'autres beaucoup plus importants. Nous espérons, M. le conseiller, que vous ne vous en sentirez que plus à l'aise parmi nous. Soyez donc le bienvenu !

Mon salut s'adresse ensuite au président du Grand Conseil de Bâle-Ville, M. *Max Ziegler* qui, lui aussi, nous fait le grand plaisir d'honorer nos assises de sa présence.

Il m'est, de même, spécialement agréable de pouvoir saluer encore au milieu de nous, deux conseillers d'Etat du canton de Bâle-Campagne qui, tous deux, sont liés à notre mouvement par des liens particulièrement étroits. J'ai nommé M. *Max Kaufmann*, président du Conseil d'Etat, président du Conseil de surveillance de la Caisse de crédit mutuel de Hemmiken, et M. *Paul Görtler*, membre du Comité de direction de la Caisse d'Allschwil.

La Commission fédérale des banques nous fait à nouveau l'honneur de déléguer à notre congrès son secrétaire, M. *Bodmer*, de Berne. Nous le remercions de la sympathie qu'il nous témoigne par sa présence et nous plaçons à relever les agréables relations que nous entretenons par son intermédiaire, avec le secrétariat de cette commission fédérale.

Nous souhaitons également la plus cordiale bienvenue à M. *René Couchepin*, docteur en droit, directeur de l'Office fédéral du registre du commerce, auquel nous lient aussi d'excellents rapports.

La Banque nationale suisse nous délègue, pour sa part, M. *Bertschinger*, remplaçant du directeur du siège de Bâle. Nous le saluons avec cordialité.

Ce salut de bienvenue, nous l'adressons encore à M. *Jegge*, adjoint à l'Administration fédérale des contributions à Berne.

Plusieurs organisations économiques suisses et régionales nous ont, en outre, manifesté leur sympathie et leur intérêt en se faisant représenter à notre assemblée générale d'aujourd'hui.

Nous avons l'honneur de pouvoir saluer l'Union suisse des paysans en la personne de son président, M. *Joachim Weber*, conseiller d'Etat, de Rickenbach (SZ) et d'un membre de la commission de direction, M. *Alfred Gschwind*, de Bättwil (BL).

De l'Union suisse des arts et métiers, à Berne, je salue la présence de M. *Walter Rohner*, son secrétaire et chef de presse.

Je souhaite ensuite la bienvenue à Madame *Holmes*, déléguée par l'Union suisse des paysannes. A toutes ces femmes de la campagne, j'exprime ma gratitude pour leur aide et leur fidélité à la glèbe.

Mon message s'adresse encore à M. *Marc Tissot*, de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation.

Je ne voudrais pas manquer de saluer aussi parmi nous tous les représentants des diverses associations et organisations régionales, ainsi que le directeur de l'Ecole d'agriculture de Sissach.

Vous apprendrez sans doute avec un plaisir tout particulier, Mesdames et Messieurs, la présence à nos assises de délégués de l'Union Raiffeisen du pays de Bade et de la Fédération amie du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine, plus précisément de M. *Paul Naef*, directeur de l'Union à Karlsruhe, et de M. *Emile Schlichter*, inspecteur général de Strasbourg. Qu'ils soient les bienvenus parmi nous.

J'adresse également un bonjour très amical aux auteurs des articles fort remarquables sur Bâle, la ville de notre congrès, et son riche passé culturel et éco-

nomique, qu'ils ont fait paraître dans le numéro spécial du « *Messenger Raiffeisen* ».

Je salue en outre MM. les représentants de la presse et les remercie d'ores et déjà de leurs comptes rendus sur notre manifestation.

Conscients de tout ce que nous leur devons, nous voulons aussi évoquer le souvenir de ceux que la mort nous a hélas ravés depuis notre dernier congrès et qui, animés d'un parfait désintéressement, avaient voué toutes leurs forces et leurs capacités à la cause du mouvement Raiffeisen suisse. Le 8 octobre 1965 décédait, à l'hôpital de Delémont, M. le curé *Antoine Montavon*. Au cours de son ministère sacerdotal, le curé Montavon n'a cessé de vouer son attention aux problèmes sociaux et économiques de ses paroissiens. En 1923 déjà, alors qu'il était jeune curé, il fonda une première Caisse de crédit mutuel du Jura bernois à Boécourt. Encouragé par l'heureux et rapide essor de cette institution, il poursuivit son entreprise, au point de devenir le véritable pionnier du mouvement Raiffeisen dans le Jura. En 1925, il créa, avec 6 Caisses, la Fédération jurassienne dont il fut le vice-président jusqu'en 1950. En 1928, les organes supérieurs de l'Union l'appelèrent au Conseil de surveillance dont il assumait également la vice-présidence et au sein duquel il œuvra avec fidélité et dévouement 24 ans durant. Nous remercions le curé Montavon de son travail au service des organisations locales et régionales des Caisses de crédit mutuel et tout particulièrement aussi de sa collaboration dans les organes de l'Union.

A cet hommage de reconnaissance, j'associe également tous les collaborateurs de nos Caisses locales qui, après une vie consacrée à réaliser l'idéal Raiffeisen et à aider leur prochain, nous ont quittés pour un monde meilleur. Je prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de tous les militants défunts du mouvement Raiffeisen suisse.

Les convocations à l'assemblée des délégués de ce jour ont été expédiées à toutes les Caisses affiliées le 12 mai 1966.

L'ordre du jour y relatif vous a été communiqué avec la convocation. En conséquence, je constate que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts. Je suppose donc que personne n'a d'objection à formuler à ce sujet.

Avant de passer aux débats, j'ai l'honneur de donner la parole au conseiller d'Etat *Lukas Burckhardt*, représentant du gouvernement de Bâle-Ville.

Message du conseiller d'Etat Luc Burckhardt, chef du Département des finances du canton de Bâle-Ville

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

Je suis heureux d'apporter aux délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel le salut cordial et les souhaits de bienvenue du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville. J'espère que le programme varié de vos journées confirmera, une



M. Luc Burckhardt, conseiller d'Etat et chef du Département des finances, apporte le message du Gouvernement cantonal de Bâle-Ville.

fois de plus, la renommée de Bâle en tant que lieu de congrès.

En ma qualité de directeur des finances, je puis mesurer l'étendue de la tâche difficile certes, mais génératrice de satisfactions, qu'est celle des Caisses affiliées à l'Union suisse. Dans votre cercle d'activité, dans votre commune ou vos communautés rurales, vous jouez en quelque sorte le rôle de médiateur entre l'épargnant et le débiteur. L'heureux développement de vos Caisses et de l'Union, ainsi que l'augmentation du nombre des coopérateurs, attestent que vous avez œuvré avec succès. Depuis la fondation de votre Centrale, il y a plus de 60 ans, le nombre d'institutions indépendantes a passé de 25 à plus de 1000 et le cercle des membres s'est élargi de 1740 à 135 000. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale vous avez vu le montant des dépôts d'épargne quintupler. Les réserves, les bilans et les chiffres d'affaires ont augmenté dans la même proportion. Il ne m'appartient pas d'examiner si, à côté de la vulgarisation de l'esprit d'épargne, d'autres développements économiques ont influé sur les résultats obtenus. Une chose cependant est certaine : l'heureux élargissement du volume d'affaires est le fruit de la confiance dont vos Caisses et leurs fonctionnaires sont unanimement l'objet.

L'entraide financière sur la base coopérative, telle qu'elle a été conçue par Frédéric-Guillaume Raiffeisen et introduite en Suisse par le curé Traber, a trouvé un terrain favorable dans notre pays. Rien d'étonnant à cela, puisque lui aussi, qui s'est constitué en confédération, est en quelque sorte organisé politiquement dans le meilleur esprit de coopération. Les sociétés coopératives et les collectivités de tous genres sont, depuis des siècles, de tradition dans nos communes rurales. Connaissant en outre à fond toutes les conditions locales, vous êtes à même de prendre des décisions empreintes de bon sens et tenant pleinement compte de l'élément humain. C'est là un des grands avantages qu'offrent vos institutions comparativement à la grande banque anonyme qui n'est plus en mesure de porter un jugement personnel sur ceux qui ont recours à ses services.

A l'avenir encore, les Caisses Raiffeisen auront d'importantes fonctions à remplir. Sans leur aide, la mécanisation de l'agriculture sera, sinon impossible, du moins rendue sensiblement plus difficile. Un entrefilet trouvé dernièrement dans la presse m'a convaincu que votre organisation était ouverte aussi à toute innovation et aux méthodes modernes. En

effet, les Caisses Raiffeisen d'Allemagne, d'Autriche et de Hollande ont conclu un arrangement entré récemment en vigueur et aux termes duquel un nouveau titre de placement, dénommé « carnet d'épargne européen » donne la possibilité d'effectuer des versements et des prélèvements auprès de toutes les Caisses ayant souscrit à cet accord. Je salue avec joie cette création, dont l'introduction est, comme on me l'a assuré, étudiée également dans notre pays. En s'y associant, vos Caisses contribueront d'une façon appréciable au développement du tourisme et, par lui, à l'amélioration de la situation économique de notre peuple.

Ainsi donc, il m'est permis de constater que l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a non seulement fait ses preuves dans le passé, mais qu'elle est restée jeune, qu'elle a bien conscience des nécessités de l'heure et qu'elle sait s'adapter à l'évolution qui caractérise notre époque. Je ne puis que l'en féliciter.

Je me réjouis tout particulièrement de constater que vous savez profiter de vos assemblées annuelles pour joindre l'utile à l'agréable, en offrant aux participants un programme faisant large place à la culture et à l'esprit helvétiques. Je souhaite pleine réussite à votre soirée folklorique et le beau temps pour la visite, demain, du jardin zoologique et la course sur le Rhin.

De la ville sise dans le coude du Rhin, j'espère que vous emporterez dans vos foyers le plus agréable des souvenirs.

Le flatteur message du représentant du gouvernement du canton qui leur accorde une si cordiale hospitalité ne pouvait qu'inciter les délégués à se concentrer attentivement sur le déroulement des débats dont l'ordre du jour appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Arthur Grawehr, docteur en droit, et Paul Puippe, secrétaire adjoint, tous deux du secrétariat de l'Union. MM. Giacomo Pellandini, fondé de pouvoir, et Edgar Grünig, reviseur, fonctionnent comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Joseph Barras, président, Belfaux (FR) ;
2. M. Guido Delcò, caissier, Rivera (TI) ;

3. M. Jean Vogt, caissier, Allschwil (BL) ;

4. M. Ernest Bürgi, président, Schinznach (AG).

Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse en 1965

Le directeur *Arnold Edelmann*, docteur en droit, chef de l'Office fiduciaire et de révision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son exposé.

Pour brosser un tableau de la situation de notre mouvement, nous devons tout d'abord en esquisser les contours, qui mettront alors pleinement en valeur l'image évocatrice que nous aimerions vous présenter. Ces contours, ce sont pour nous les chiffres principaux qui vous permettront d'apprécier toute la profondeur et l'étendue du développement enregistré.

L'année 1965 a été marquée par le 20^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Ces deux décennies furent caractérisées par une évolution technique grandiose accompagnée d'une véritable révolution dans notre manière de vivre. Ce fut, à vrai dire, l'époque d'un essor économique et d'une prospérité inespérés. Et l'on peut bien l'affirmer sans présomption aucune : le mouvement raiffeiseniste a donné à cette occasion la preuve de sa faculté d'adaptation lui permettant de rester à la hauteur des exigences posées par le rythme actuel de l'activité économique.

Durant ces 20 dernières années, le nombre des Caisses a augmenté de 805 à 1106 à fin 1965, et à 1110 à ce jour. 1945 et 1946 battirent tous les records avec 33 fondations par année. 1965, en revanche, fut, sous cet angle, l'exercice le plus modeste, puisque 5 Caisses seulement virent le jour. L'évolution générale entraînant une augmentation constante des besoins de capitaux aurait dû normalement avoir pour effet un accroissement de l'activité générale du crédit ainsi qu'un élargissement des occasions de placements de l'épargne, rendant ainsi souhaitable la fondation de nouvelles Caisses. Si ces dernières n'étaient que de simples succursales de l'Union, il nous aurait été facile de tenir compte de ces désirs. Elles sont — et doivent rester — des institutions autonomes, basées sur le principe de l'entraide. C'est pourquoi nous restons partisans du principe suivant : le désir et la volonté d'une telle création doivent émaner des populations rurales elles-mêmes qui ont, par la suite, la charge d'en assurer, par

leurs seules forces, la gérance et l'administration. Nous accordons néanmoins volontiers notre appui lorsque nous sommes sollicités, ou quand il est jugé nécessaire au développement d'une Caisse existante. Dans ces cas, nous ne ménageons ni notre temps ni nos peines pour remplir les devoirs et obligations qui nous sont imposés en notre qualité d'organe statutaire et légal de revision. Il va sans dire que nous respectons toujours, dans la mesure du possible, l'auto-administration et la responsabilité individuelle de chaque Caisse.

Je ne crois pas que cet idéal d'entraide soit étouffé. Cependant, il est incontestable que les périodes de prospérité économique offrant et mettant à la disposition de larges couches de notre population les biens matériels de toutes sortes y compris l'argent, sont moins propices à l'épanouissement du principe mutualiste que les années de crise ou de récession. D'autre part, l'observateur attentif aura certainement constaté que s'il est de bon ton de souligner les bienfaits de cet idéal, soit dans nos constitutions cantonales soit dans les discours de fête, on dresse, en revanche, devant lui, maints obstacles qui, dans la pratique — et cela tout récemment encore — rendent directement impossible la constitution de nouvelles Caisses Raiffeisen.

La somme des bilans des 1106 Caisses a accusé, l'an dernier, une progression record de 247 millions de francs, alors que cet élargissement avait été chaque fois de 240 millions pour les trois exercices précédents de 1962, 1963 et 1964. Cette heureuse évolution vaut à notre mouvement le privilège de pouvoir doubler le cap des 3 milliards de francs de capitaux confiés. Le premier milliard fut atteint en 1951, soit après 50 années d'activité. Exactement 10 ans plus tard, en 1961, les deux milliards étaient dépassés, et à peine 4 ans après, une troisième tranche de cette importance venait s'ajouter aux précédentes. Par rapport au bilan de 1945, de 711,5 millions, celui de 1965, de 3,1 milliards, a augmenté de 341 %. Le bilan moyen par Caisse de 884 000 francs en 1945, a passé à 2,8 millions en 1965, ce qui revient à dire qu'il a triplé durant ce laps de temps. 167 Caisses ont franchi le cap des 5 millions de bilan. Elles s'attribuent ainsi 48,8 % de la somme totale. Nous comptons 939 Caisses avec un bilan inférieur, dont 620 avec moins de 2 millions. Les 609 millions de cette dernière catégorie correspondent à 19,4 % du bilan global.

Numériquement, les Caisses modestes sont encore en majorité. Cela veut-il dire

que la plupart de nos institutions n'ont pas pu suivre le rythme du développement économique et que, de ce fait, elles sont restées relativement petites ? Jetons un coup d'œil sur la carte géographique de la Suisse. Combien de modestes et petites communes existent encore dans notre pays. Elles sont en grande partie dotées de Caisses Raiffeisen qui, sans pouvoir prétendre aux résultats de leurs sœurs des plus grandes agglomérations, n'en remplissent pas moins une grande et utile mission. Ou bien, le franc durement gagné et tenacement économisé par l'habitant de nos vallées ou villages de montagne a-t-il moins d'importance que celui du citadin ? C'est avec satisfaction — et je dirai même avec une pointe de légitime fierté — qu'il nous est donné de constater que ce sont justement ces contrées moins favorisées qui alimentent notre marché en épargne stable, la plus profitable à notre économie, même si le volume de ces capitaux est forcément plus modeste ou représente le fruit de l'effort de plusieurs générations.

Nous sommes tous convaincus de la nécessité du maintien de communes fortes, piliers de base de notre Etat fédéraliste. Ces communes resteront viables et vitales dans la mesure où leurs populations seront dotées des moyens financiers nécessaires à leur existence. Récolter les économies réalisées à petites doses par nos populations rurales, pour les mettre, une fois transformées en appréciable capital, à la disposition des milieux qui en ont besoin pour réaliser leur promotion économique et sociale est et restera l'une des belles tâches de la Caisse Raiffeisen et tout particulièrement de celle des petites communes du pays. Notre forme de vie, tant dans le domaine politique qu'économique, se base sur la conception démocratique de l'existence.

C'est pourquoi, pour nous, la commune aux proportions menues, que l'on peut embrasser d'un coup d'œil, créant tout naturellement des institutions et entreprises de moyenne ou petite importance, reste un élément de base. Grâce à Dieu, ces modestes institutions sont encore viables et efficaces. Elles ne sont ni dépassées par les événements ni mûres pour le musée, comme le voudraient certains politiciens de la nouvelle vague, quelque peu enclins à porter des jugements sommaires. Les Suisses ont pu conserver leurs libertés grâce au bon fonctionnement de leurs institutions politiques et économiques taillées à la mesure de leurs conditions géographiques et démographiques. Restons donc fidèles à notre passé et à nous-



M. Adolphe Edelmann, docteur en droit, directeur de l'Union Raiffeisen suisse.

mêmes. Alors la configuration de nos villages et de nos communes de montagne, tout comme celle de nos vallées sera suffisamment spacieuse pour nous permettre d'y vivre selon nos propres aspirations.

Sur le total de plus de 3 milliards de francs de bilan, 2923 millions sont constitués par les dépôts effectifs du public. Au cours des 20 dernières années, les capitaux confiés à nos Caisses ont plus que quadruplé (4,5 fois). Ces quelques chiffres confirment que nos Caisses ont bien rempli leur mission de collectrices de l'épargne rurale. Les crédits accordés par la Caisse centrale aux Caisses affiliées s'élèvent à 37 millions de francs, ce qui correspond à 1,18 % de la somme des bilans. A titre de comparaison, nous relèverons que les avances accordées aux banques cantonales par le fonds AVS et leur centrale de lettres de gages représentent 12 % des dépôts confiés à ces institutions.

Les dépôts d'épargne proprement dits ont augmenté, entre 1945 et 1965, de 1567 millions de francs à 2 milliards. L'avoir moyen par carnet était de 1383 fr. en 1945 ; il est actuellement de 2932 fr. Sans tenir compte des intérêts crédités en fin d'année, les versements sur livrets d'épargne ont atteint, en 1965, la respectable somme de 517 millions de francs. Il y a lieu, en contrepartie, de citer les 422 millions de retraits effectués, destinés principalement à l'achat de machines et outils ainsi qu'à la rationalisation de certaines entreprises. Il convient également de ne pas oublier que l'intérêt bonifié aux obligations, et qui a encore sensiblement été

élevé l'an dernier, a exercé une indéniable attraction sur certains déposants qui ont mis à profit cette amélioration de rendement pour placer à terme une partie des fonds reposant jusqu'ici en épargne. Il n'est guère étonnant que le chapitre des obligations accuse, pour l'an dernier, la plus forte progression parmi les différents groupes des placements du public. Ce secteur s'est ainsi élargi de 15,24 % et se chiffre au 31 décembre 1965 par 526,4 millions de francs.

Les fonds récoltés par nos Caisses doivent en premier lieu être mis au service des classes rurales qui les ont produits. Nos institutions ont-elles rempli leur mission dans ce domaine ? 79,3 % du bilan global de 3,1 milliards, au 31 décembre dernier, ont été mis à la disposition de la population sous forme de prêts et crédits. Cette proportion était de 71,4 % en 1945. Cette année-là les fonds disponibles, soit les soldes en caisse et les avoirs en compte de chèques postaux et à l'Union correspondaient à 26 % de la somme des actifs. Cette réserve de capitaux était réduite à 18,6 % à fin 1965. Les Caisses affiliées ont ainsi sensiblement élargi leur activité de prêts et crédits depuis 1945.

Nous considérons qu'une réserve de liquidités de 10 % environ devrait être constamment maintenue sous forme de dépôts à la Caisse centrale. Ces avoirs accusent une sensible augmentation et figurent par 543 millions de francs au bilan. Compte tenu des crédits accordés par l'Union, la réserve nette des Caisses affiliées s'élève ainsi à environ 16 %. Nos Caisses disposent donc encore d'une bonne liquidité. A l'avenir également, chaque Caisse prise en particulier devra vouer toute l'attention utile à cet important problème. Une des grandes tâches de toute administration est de procéder à une judicieuse répartition des capitaux confiés. De nouveaux prêts et crédits ne seront accordés qu'une fois assurée la réserve à même de couvrir en tout temps les retraits éventuels des déposants ainsi que les besoins de petit crédit des sociétaires. Nous ne saurions assez insister sur ce point. Lors de chaque séance convoquée dans le but de statuer sur une ou plusieurs demandes de prêts, le caissier présentera un état exact des disponibilités, y compris les placements à l'Union, accompagné d'une liste de tous les prêts déjà accordés mais non versés. Seule cette manière de procéder évitera d'accorder des avances dépassant les moyens à disposition.

En 1945 déjà, le portefeuille des hypothèques, de plus de 400 millions de francs, détenait la première place parmi les actifs.

Cela correspondait à 56 % de la somme du bilan. En 1965, nous trouvons sous ce chapitre 1925 millions de francs, soit une somme 5 fois plus élevée et représentant 61,4 % du bilan. Il est intéressant de s'arrêter un instant sur les changements intervenus dans la composition de ces prêts. En 1945, 37 863 des 50 149 prêts accordés concernaient des hypothèques de premier rang, représentant 328,9 millions de francs, soit 82 % du montant total des avances sur gage immobilier. En 1965, nous avons, dans cette catégorie, 80 926 prêts de première qualité sur un nombre total de 88 699 postes (soit 91 %) pour un montant de 1,8 milliard, soit 93 % du capital total de 1,9 milliard. En nombre, les prêts de rang postérieur reculent comparativement à 1945 de 12 286 (25 %) à 7 773 comptes (9 %) en 1965. De son côté, le montant a presque doublé durant ce laps de temps. Il a passé de 71 millions (18 %) à 134 millions, ce dernier chiffre ne représentant cependant plus que 7 % des créances en portefeuille. La moyenne par engagement, qui était de 8 740 fr. en 1945, a augmenté à 22 100 fr. en 1965. Pour les hypothèques de queue, les chiffres respectifs sont de 5 780 fr. et 17 300 francs.

L'évolution exprimée par les moyennes citées confirme non seulement la forte extension du crédit hypothécaire rural, mais encore le fait que l'économie agricole moderne n'est plus concevable sans l'engagement de gros capitaux. Nos Caisses de crédit mutuel se font un devoir de satisfaire, dans le cadre de leurs possibilités, aux besoins de crédit des populations de leur cercle d'activité. Il est naturel qu'à la suite de l'évolution générale intervenue, elles ne puissent plus limiter leur activité de crédit au domaine des petits prêts et des crédits d'exploitation. Leur champ d'action s'est élargi et nos Caisses ont démontré qu'elles avaient su s'adapter à la nouvelle situation.

Cette constatation trouve sa confirmation dans le développement pris par le chapitre des prêts à terme gagés. Au cours de ces dernières années, le nombre de positions a légèrement reculé, soit de 19 651 à 19 330. En revanche, la somme prêtée a quadruplé : elle passe de 24 à 96 millions de francs. De leur côté, les crédits en compte courant figurant au bilan de 1965 sont de 5 fois supérieurs à ceux affichés il y a 20 ans plus tôt, et pour les prêts aux communes le montant investi est de 6 fois supérieur. Les besoins de crédit des communes rurales, nécessités pour la construction de bâtiments scolaires et de routes, l'aménagement de canali-

sations, ainsi que le subventionnement de remaniements parcellaires et d'assainissements de logements ou de bâtiments se sont considérablement élargis durant ces dernières années.

Il s'agit en partie de projets qui avaient été mis en veilleuse à l'époque dans le but louable de ne pas trop charger les finances publiques, mais dont l'exécution ne peut, maintenant, plus être renvoyée. Si nos Caisses ne sont pas toujours en mesure de répondre à toutes les demandes qui leur sont soumises, l'évolution de leurs actifs atteste néanmoins qu'elles ont déployé un réel effort en vue de collaborer à la solution de ces problèmes d'intérêt général.

Complétons encore notre tableau par quelques traits reflétant la situation générale du compte d'exploitation. Tout établissement financier bien géré, désireux de justifier la confiance qui lui est témoignée, aura l'ambition de reposer sur une base financière solide, qui sera renforcée régulièrement, proportionnellement à l'élargissement du volume des capitaux qui travaillent. Cette fortune ne constitue pas un poids mort, bien au contraire. Elle atténue sensiblement la responsabilité des sociétaires, aucun intérêt ne lui étant dû, permet d'augmenter la capacité de concurrence de l'institution et, par là, les services rendus. Finalement ce fonds de réserve fournit la contribution principale au minimum légal de fonds propres exigé par la loi. Il est en quelque sorte le joyau de l'institution. Dans nos Caisses, il est alimenté exclusivement par les bénéfices réalisés, grâce au maintien d'une marge suffisante entre les taux débiteurs et créanciers.

En 1945, le bénéfice réalisé correspondait à 0,31 % de la somme du bilan. A cette époque-là, le rapport annuel mentionnait qu'un bénéfice de $\frac{1}{3}$ % du bilan devrait normalement être versé aux réserves. En 1965, le bénéfice n'était que de 0,28 %. Cette différence de 0,03 %, minime au premier abord, correspond toutefois à un capital de 942 000 fr. L'amoin-drissement proportionnel de la marge de gain est due en grande partie à la diminution de l'écart entre les différentes catégories de taux. Je tiens cependant à souligner que le bénéfice net de 8,8 millions de fr. de 1965 est en nette amélioration, comparativement à celui de l'année précédente. Ce montant respectable ne correspond qu'à 3,8 % de l'augmentation des dépôts, alors qu'il serait désirable que la dotation annuelle de la réserve soit de 5 % environ des fonds nouvellement confiés. C'est pourquoi nous convions les dirigeants de nos Caisses à vouer, lors de

la fixation des taux d'intérêts, une attention toute spéciale au problème du rendement des capitaux, ceci afin de garantir une dotation rationnelle du fonds de réserve par la réalisation d'un bénéfice suffisant.

Faisant preuve d'un esprit de discipline qui inspire le respect, les 1100 Caisses affiliées ont décidé d'augmenter le montant nominal des parts sociales, améliorant ainsi sensiblement la relation existant entre les fonds propres et les dépôts du public. Faisons en sorte que cette saine proportion ne soit pas affaiblie par les réjouissantes augmentations des fonds qui nous seront confiés dans un proche avenir.

A fin 1965, les fonds propres s'élevaient à 221 millions de francs, soit 7,5 % des engagements (5,04 % en 1945). Le renforcement des assises financières a donc fait de remarquables progrès au cours des 20 dernières années, l'élargissement du fonds de réserve de 3,8 à 4,1 % y contribuant pour une bonne part.

Je terminerai en relevant que les 1106 Caisses affiliées ont été, en 1965, soumises à la revision annuelle ordinaire. Je puis déclarer que les bilans de toutes les Caisses sont intacts. Le tableau de l'état du mouvement que j'ai eu le privilège de vous présenter est d'excellente facture et ne peut que nous réjouir à juste titre. Le développement de nos Caisses au cours des 20 dernières années est fort réjouissant. Il démontre avec éloquence qu'elles ont bien rempli leur mission en offrant, d'une part, d'excellentes occasions de placement à l'épargne populaire et en distribuant, d'autre part, le crédit dont nos populations rurales ne sauraient se passer.

J'ai eu l'occasion, durant l'exercice écoulé, d'assister à de nombreuses assemblées de Caisses et de Fédérations. J'ai emporté de ces contacts une forte impression, causée par la joie et le dévouement avec lesquels on œuvre au sein des Caisses locales et des organisations régionales. La conscience et l'exactitude avec lesquelles nos Caisses sont gérées, le feu de l'enthousiasme qui brûle dans les cœurs de tous ceux qui sont acquis au noble idéal de Raiffeisen m'ont tout spécialement réjoui, réconforté. C'est pourquoi je tiens à remercier sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui se dévouent au sein de nos Caisses locales, dans les Fédérations régionales et à l'Union suisse. Votre contribution à l'idéal commun est le gage le plus sûr des succès futurs que ne manqueront pas d'enregistrer et les Caisses affiliées et l'Union suisse.

Rapport sur le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale au 31 décembre 1965 et sur l'activité en 1965

Le directeur *Paul Schwager* prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1965.

Comme de coutume, le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale pour 1965 ont été publiés dans le numéro de mars du « *Messenger Raiffeisen* ». Ils figurent aussi sur votre carte de participant au congrès de ce jour. Je vous prie donc de l'ouvrir aux pages 11 à 13.

LE BILAN

fait ressortir un total de 639 millions de francs. Au cours de l'exercice faisant l'objet de ce rapport, il a augmenté de 60,6 millions. Ce n'est pas une progression record, mais elle atteint presque la plus forte, celle de 61,5 millions enregistrée en 1962.

Comme toujours, les avoirs des Caisses affiliées figurant dans les passifs représentant le facteur prédominant de l'augmentation du bilan. Ils constituent l'épine dorsale de la structure de la Caisse centrale. Au cours de l'exercice, ces avoirs ont augmenté de 58,3 millions. Cet accroissement est le plus élevé que nous ayons obtenu ; il dépasse même celui de 1962.

Les avoirs à terme en fournissent la majeure partie avec 42 millions de fr. en chiffre rond. Au 31 décembre 1965, sur l'ensemble des 1106 Caisses, il y en avait 982 qui possédaient des dépôts à terme à la Caisse centrale.

Comparées aux avoirs des Caisses affiliées, toutes les autres positions figurant du côté du passif n'ont qu'une importance secondaire. Toutefois, je tiens à en relever brièvement quelques-unes. Les dépôts d'épargne ont augmenté d'environ 850 000 francs. Cet accroissement ne donne pas entière satisfaction, mais pour le moment il n'est guère possible d'obtenir un meilleur résultat, étant donnée l'intense propagande faite en faveur de placements à des taux d'intérêts sensiblement plus élevés.

Les obligations font ressortir une augmentation de 750 000 fr. en chiffre rond. Comparé à l'inventaire total des obligations, cet élargissement est meilleur que celui de la Caisse d'épargne. Mais du point de vue rendement, en revanche, il n'est pas particulièrement intéressant.

Parmi les fonds propres, le capital social n'a pas varié au cours de l'exercice. Exceptionnellement, aucune nouvelle part sociale n'a été attribuée en 1965, ceci pour la première fois depuis la fondation de l'Union. Actuellement et aux termes des prescriptions de la loi fédérale sur les banques, nos fonds propres sont plus que suffisants puisqu'ils présentent un excédent. Nous ne voulons pas laisser cette proportion se réduire trop fortement. Par conséquent, à la fin de l'année en cours, nous procéderons vraisemblablement à l'attribution de nouvelles parts.

Les réserves figurent au bilan pour un montant supérieur de 600 000 fr. à celui de l'année précédente. Je reviendrai sur cette position lors de mon exposé sur la répartition du bénéfice.

LES ACTIFS

du bilan, à part quelques exceptions, font ressortir l'évolution normale habituelle. L'encaisse est supérieure de 3,2 millions de francs à celle de l'année précédente. Au fur et à mesure que l'Union se développe et que le chiffre de bilan de la Caisse centrale augmente, nos disponibilités de paiement s'accroissent aussi.

Cet argument vaut également pour les autres avoirs en banque. La progression est ici de 2 millions de fr. en chiffres ronds. La situation a varié suivant la saison. Au début du présent exercice, leur valeur est montée jusqu'à 76 millions de francs pour redescendre à 36 millions en fin d'année.



M. Paul Schwager, directeur de la Caisse centrale de Saint-Gall.

Les crédits aux Caisses affiliées, d'un montant total de 37,2 millions de fr. sont inférieurs de 2 millions à ceux de fin 1964. En général, les fluctuations en cours d'exercice se meuvent dans un cadre assez étroit. Le niveau le plus élevé fut atteint le 30 juin 1965 avec 44,5 millions de fr.

Le portefeuille des effets, comparé à celui de l'année précédente, marque une régression de 7,5 millions de fr. Dans l'inventaire total de 21 millions se trouvent 8 millions de rescriptions de la Confédération, contre 15,7 millions à fin 1964. Pour nous procurer des capitaux liquides, nous avons monnayé pour 7,7 millions de rescriptions à la fin de l'année.

Particulièrement vigoureuse a été l'évolution des avances en compte courant et prêts aux collectivités, notamment les prêts aux communes. Ces derniers font ressortir une progression encore jamais atteinte de 28,5 millions. La plus-value du contingent qui nous avait été attribuée aux termes de la convention concernant la restriction des crédits a été sensiblement dépassée. Il est vrai qu'elle comprend des avances qui avaient été accordées pour faire face aux fortes demandes de décembre et qui seront de nouveau remboursées. Mais, même sans tenir compte de ces avances temporaires, l'accroissement est appréciable.

A la fin de l'année dernière l'Union comptait parmi ses débiteurs 308 collectivités, communes et cantons. Comme vous pouvez le constater, la devise « l'argent du village au village » est largement appliquée. Actuellement, dans nos opérations de crédit, ce sont les avances aux communes qui sont à la mode. Les demandes qui nous parviennent presque journellement démontrent clairement les gros besoins de capitaux qui se font jour aussi dans les communes rurales. Nous faisons en sorte de donner suite à ces demandes dans la mesure de nos moyens. Mais nous ne pouvons pas dépasser nos possibilités. Etant donné que le coût des constructions à financer est, dans la plupart des cas, très élevé — au-dessous d'un million on ne construit presque plus rien — nous nous efforçons souvent d'obtenir un partage du financement avec d'autres établissements de crédit. Mais cette façon de procéder n'est pas toujours comprise par nos Caisses affiliées. Suivant les cas, les besoins en capitaux sont si élevés qu'ils doivent être répartis entre deux ou même plusieurs établissements de crédit. Le temps est révolu où l'on croyait que pour des raisons de prestige il fallait financer seul le tout. Nous nous efforçons à répartir nos capitaux entre le plus grand nombre de solliciteurs.

Dans les discussions ayant trait à la pénurie de capitaux qui se fait sentir, on reproche souvent aux pouvoirs publics, c'est-à-dire aux communes et aux cantons ainsi qu'à différentes administrations fédérales, de ne pas assez tenir compte de la pénurie d'argent et de trop construire. Je ne me permets pas de juger si ce reproche est justifié en ce qui concerne les administrations fédérales. En revanche, nous constatons, lors de l'examen des demandes de crédit qui nous sont adressées par des communes, qu'il s'agit presque toujours de constructions qui auraient dû être édifiées depuis longtemps et qui ne peuvent être renvoyées à plus tard. De nombreuses communes ont besoin de nouvelles maisons d'école ou doivent étendre leur réseau d'alimentation en eau et en électricité, ainsi que les canalisations. Effectivement, il existe aujourd'hui encore beaucoup de communes qui n'ont ni routes goudronnées, ni halle de gymnastique, ni canalisations.

Les hypothèques font ressortir une augmentation de 11 millions de francs. Cet accroissement correspond à peu près à celui de 1964. Il est douteux que nous puissions parvenir à une progression aussi forte en 1966, car actuellement la majeure partie de nos prêts sont des avances aux communes. Comme d'habitude, nos débiteurs s'acquittent de leurs obligations avec ponctualité. Les intérêts en retard de deux mois et plus n'atteignent que 45 000 fr., ce qui est infime en regard du montant global de 7 millions de fr. des intérêts hypothécaires. Au 31 décembre, seuls 3 débiteurs étaient en poursuite, sur un ensemble de 3451 positions. Mais même pour ces 3 débiteurs, les garanties fournies sont de premier ordre.

Les fonds publics et titres, dont l'inventaire s'élève à 225 millions de fr. constituent, par tradition, la position la plus importante de nos actifs. Comparé à celui de l'année dernière, ce portefeuille a augmenté de 23,5 millions. Il n'y a en Suisse que 4 banques qui ont un inventaire de titres plus élevé. Lorsque les cours sont continuellement en baisse, comme ce fut le cas ces deux dernières années, un inventaire aussi élevé ne procure pas seulement de la fierté, mais il exige toujours que d'importants amortissements soient effectués, ce qui fut à nouveau le cas au cours de cet exercice. Ces derniers sont intervenus par le débit du compte de rendement des titres. Les réserves n'ont pas dû être mises à contribution. Etant donné que les fonds publics, avec l'encaisse et les avoirs en banque, forment l'élément fondamental de notre liquidité, nous continuons à attacher une grande importance

aux titres à court et moyen terme ainsi qu'à l'échelonnement des échéances. Pour les cinq prochaines années, les échéances se chiffreront, en moyenne, à environ 30 millions de francs par année.

Il y a encore lieu de signaler en particulier, parmi les actifs, la position « Autres immeubles ». Ces derniers figurent au bilan pour un montant de 1 250 000 fr. supérieur à celui de l'année précédente. Cet élargissement est en relation avec l'achat des immeubles sis à la Vadianstrasse 19 et 21 et à la Frongartenstrasse 22, à Saint-Gall, bâtiments attenants à ceux de la Vadianstrasse 17 et Frongartenstrasse 20 acquis antérieurement. Nous prévoyons la démolition de ces immeubles et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Union sur cet emplacement. Notre ancien bâtiment est devenu trop exigu et le manque de place nous occasionne de grandes difficultés. Pour la nouvelle construction, il existe déjà des avant-projets. Mais pour bâtir dans une ville où la hauteur, la largeur et la profondeur de la construction sont prescrites au centimètre près, il faut s'armer de patience et de persévérance. Nous espérons, malgré tout, pouvoir vous annoncer des progrès à ce sujet lors du prochain congrès.

Le compte de

PROFITS ET PERTES

boucle favorablement. Le bénéfice est de 155 000 fr. supérieur à celui de 1964. Cet excellent résultat, nous le devons une fois de plus et en grande partie aux bonnes possibilités de placement de nos capitaux liquides et aussi au chiffre de bilan plus élevé.

Dans la structure du compte de profits et pertes, il n'y a eu aucun changement. De part et d'autre, les intérêts encaissés et les frais généraux ont augmenté. Le bénéfice brut s'est accru de 500 000 fr. et les frais généraux de 230 000 fr. Ces derniers font ressortir un accroissement de 9,3 % pour atteindre 2 682 000 fr. De ce montant, 66,5 % représentent les dépenses pour le personnel.

Pour la première fois depuis de nombreuses années figure de nouveau dans le compte de pertes et profits la position « Amortissements sur immeubles ». Il s'agit des amortissements de 116 797 fr. effectués sur les immeubles de la Vadianstrasse, à Saint-Gall, achetés au cours de l'exercice et qui se trouvent à l'endroit où nous voulons édifier notre nouveau bâtiment administratif. Etant donné qu'il faut s'attendre à ce que le coût de la construction soit passablement élevé, nous estimons prudent de commencer dès mainte-

nant à effectuer des amortissements sur le prix du terrain à bâtir. A ce propos, nous n'ignorons pas qu'à l'avenir les amortissements annuels devront être encore plus élevés.

* En ce qui concerne la répartition du bénéfice, nous proposons, comme l'année dernière, de bonifier un intérêt de 4 ½ % aux parts sociales. Aux réserves, il y aura lieu d'attribuer 600 000 fr. contre 500 000 francs l'année dernière. Le substantiel accroissement du bilan exige que nous dotions les réserves en conséquence.

Après mon exposé sur le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale, permettez-moi encore quelques considérations sur la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux.

D'une manière générale, c'est sans doute l'évolution future des taux d'intérêts qui doit retenir votre attention. Depuis le congrès de 1965, les taux appliqués par les établissements de crédit ont affiché une tendance manifeste à la hausse, et ceci aussi bien pour les débiteurs que pour les déposants, toutefois plus accentuée pour ces derniers. Pour les emprunts publics, la situation est telle que les cantons et les banques cantonales doivent offrir 5 % s'ils veulent que leurs emprunts soient couronnés de succès, alors que les villes et les communes ne peuvent guère risquer de se présenter sur le marché en offrant un taux inférieur à 5 ½ %. Les emprunts des entreprises électriques qui, il y a quelques années, étaient pour ainsi dire presque les seules émissions, ont beaucoup perdu de leur force d'attraction et ne peuvent guère être émis à un taux inférieur à 5 ½ %, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui sont en cours de construction. Il faut s'attendre chaque jour à une élévation à 4 ¾ % du taux des bons de caisse des grands établissements bancaires et des banques cantonales.

Sur le marché de l'argent à court terme, la tendance est aussi à la hausse. Aucun signe ne permet de prévoir l'arrêt prochain de ce mouvement de hausse. En temps normal, on constatait toujours, après la période des vacances jusqu'à la fin de l'année, un durcissement plus ou moins marqué des taux d'intérêt. Or, nous ne nous trouvons actuellement que dans la seconde moitié de juin. Il est, par conséquent, fort possible que jusqu'à fin décembre une nouvelle hausse des taux d'intérêt se produise.

Dans les milieux professionnels, on s'attend, depuis un certain temps déjà, à ce que la Banque nationale suisse augmente son taux officiel d'escompte et le taux pour les crédits lombards. Le démenti donné à l'annonce prématurée faite à la

radio ne doit guère avoir changé quoique ce soit à l'actualité de ce problème. Comme on le sait, le taux d'escompte officiel est toujours de 2 ½ % et le taux des crédits lombards de 3 ½ %. Ces taux ne correspondent plus à la situation réelle du marché, car, auprès des banques, le taux d'escompte le plus bas pour des effets de premier choix est, depuis plusieurs mois, pour le moins de 3 ½ %. On ne serait donc pas surpris si la Banque nationale publiait demain déjà, une hausse. Ce qui est incertain, c'est l'ampleur de cette hausse. Si cette dernière n'est que de ½ % pour les deux catégories, on pourrait alors en déduire que la Banque nationale envisage, à l'avenir encore, de ne suivre que lentement l'évolution du marché, sans vouloir par cette hausse du taux d'escompte obtenir des effets directs. En revanche, si cette hausse devait être de 1 %, il faudrait alors admettre que la Banque nationale estime que ce mouvement de hausse générale n'est pas encore terminé et que, d'autre part et par suite de cette forte hausse, elle veut rendre peu intéressante l'utilisation de son crédit. Quant à savoir laquelle de ces deux intentions est la bonne, on l'apprendra vraisemblablement bientôt.

Vous vous demandez sans doute la raison de cette hausse massive des taux. Les motifs en sont divers. D'une part et de tout temps, les taux d'intérêt ont été soumis à de fortes fluctuations. Etant donné que depuis longtemps on appliquait des taux relativement bas, un changement de tendance n'est par conséquent que normal. Il fut déclenché surtout par les besoins sans cesse croissants de capitaux. Mais une certaine libération dans les transferts de capitaux étrangers et la stabilisation de la situation politique en Europe n'ont pas manqué non plus de contribuer à cette évolution. Même l'épargnant moyen n'hésite plus, aujourd'hui, à souscrire des obligations étrangères, surtout lorsqu'elles sont émises en francs suisses et jouissent d'un intérêt à un taux élevé. Nous voulons seulement espérer que la situation des années trente, lorsque certains Etats avaient suspendu leurs paiements, ne se représentera plus. Cette fois-ci, les répercussions pour la Suisse en seraient beaucoup plus sensibles, sinon même catastrophiques, car les capitaux suisses investis à l'étranger sont aujourd'hui plus volumineux qu'il y a une trentaine d'années.

Pour les établissements de crédit du pays, les dépôts subiront encore un encherissement, car les obligations émises à des taux relativement bas doivent être renouvelées successivement aux nouvelles conditions. De ce fait, la charge moyenne

d'intérêt des dépôts augmente continuellement, ce qui, finalement, se répercutera à nouveau sur les taux d'intérêt débiteurs. On ne pourra donc guère éviter une hausse à 4 ½ % du taux d'intérêt pour les anciennes hypothèques de 1^{er} rang, si cela n'a pas déjà été fait.

Lors du dernier congrès, j'avais déclaré que le capital resterait encore fort longtemps une marchandise convoitée. Ces prévisions continuent à être valables actuellement et même dans une mesure encore plus prononcée.

Mesdames et Messieurs, c'est la conclusion de mon rapport et je vous remercie de votre attention.

Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance, M. René Jacquod, conseiller national, à Brémis (VS), présente son rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc, le système de la lecture simultanée, grâce aux appareils écouteurs, ne fonctionnera pas. M. Rodolphe Hottinger, de Wädenswil (ZH), vice-président de ce conseil, donnera ensuite lecture de la traduction en langue allemande.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de surveillance, en collaboration avec la S. A. Fiduciaire Revisa, a procédé à l'examen des comptes annuels de 1965 de la Caisse centrale. En plus de cela, il a soumis l'activité de l'Office de révision à une vérification précise. Ayant ainsi accompli fidèlement son mandat, il est en mesure de présenter le rapport suivant :

BILAN DE LA CAISSE CENTRALE

En augmentation de 60,6 millions de francs, contre 39,4 millions en 1964, la somme du bilan de la Caisse centrale, arrêté au 31 décembre 1965, s'élève à 639 634 287,79 fr. Les divers éléments qui le composent sont en parfaite concordance avec les justificatifs comptables. Dans sa politique de placement de capitaux, la Caisse centrale maintient toujours en honneur les principes appliqués jusqu'ici et qui ont fait leurs preuves. La liquidité, c'est-à-dire la relation entre les disponibilités et les actifs facilement mobilisables d'une part, et les engagements à court terme d'autre part, a été encore légèrement renforcée l'an dernier. Nous constatons avec satisfaction que la direction de la Caisse centrale voue l'attention qui lui revient au problème capital du maintien d'une forte capacité de paiement. Cela est dans l'intérêt, bien entendu, de



M. René Jacquod, conseiller national de Bra-mois (VS), président du Conseil de surveillance de l'Union suisse.

tout le mouvement. Le compte de profits et pertes est dressé conformément aux prescriptions légales. Compte tenu du report de l'exercice précédent de 42 418,76 francs, le bénéfice est de 1 591 809,17 fr. En résumé, nous pouvons déclarer que l'exposé du rendement et de la situation de fortune est exact et qu'il répond en tous points aux dispositions légales.

OFFICE DE REVISION

Nous fondant sur le devoir de contrôle qui nous est dévolu, nous avons examiné de nombreux rapports de revision. Ce travail nous a permis de nous documenter de façon approfondie sur l'activité de l'Office de revision. L'an dernier encore, toutes les Caisses ont été soumises à l'expertise habituelle imposée par la loi, ce qui mérite une mention toute spéciale, si l'on tient compte du nombre de Caisses Raiffeisen en constante augmentation et de l'élargissement continu de la somme des bilans. Les rapports examinés témoignent du sérieux avec lequel ces revisions sont faites et de l'esprit de continuité dont s'inspirent ces inspections portant sur toute l'activité déployée par les Caisses affiliées. Dans cet ordre d'idées, nous relevons avec satisfaction, dans le but de les approuver sans réserve, les efforts faits par la direction de l'Office de revision afin de trouver de nouveaux collaborateurs.

PROPOSITIONS

Sur la base des contrôles opérés, nous invitons l'assemblée générale à voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1965 sont approuvés et décharge est donnée aux organes responsables de leur gestion impeccable.
2. L'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

	fr.
a) versement d'un intérêt de 4 ½ % sur les parts sociales de 21 000 000 fr.	945 000.—
b) versement au fonds de réserve	600 000.—
c) report à compte nouveau	46 809,17
Au total	1 591 809,17

3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, à la direction, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour l'efficace et consciencieux travail fourni.

L'arbre de la solidarité planté en sol suisse par les pionniers du raiffeisenisme, il y a plus de 60 ans, continue sa croissance normale et régulière.

L'année dernière, le bilan de nos 1106 Caisses a largement dépassé les 3 milliards de francs et les bénéfices annuels réalisés, ajoutés à ceux de la Caisse centrale, représentent pour la première fois une somme de plus de 10 millions de francs.

Les réserves, où s'accumulent les bénéfices annuels constituent une fortune communautaire qui atteint plus de 130 millions de francs.

Ces résultats sont le fruit du dévouement inlassable des dirigeants de notre Union suisse, des caissiers et des membres qui œuvrent discrètement dans les 1106 Comités de surveillance et de direction de nos Caisses locales.

Le grand mérite de notre mouvement, c'est d'avoir résisté aux concentrations tentaculaires pour réaliser un vrai fédéralisme dans le domaine du crédit.

Ce sont nos Caisses locales qui jouissent de la personnalité juridique et qui, dans nos communautés villageoises, recueillent l'épargne du peuple pour la mettre d'abord au service des familles du village. Ce n'est que le trop plein de nos Caisses qui prend le chemin de la Centrale, à

Saint-Gall. Mais ce surplus lui-même fait retour dans nos villages où M. le directeur Schwager l'envoie pour permettre aux particuliers de se construire des logements familiaux, aux communes de se bâtir des centres scolaires, de réaliser leurs remaniements parcellaires, aux paroisses de rénover leurs églises, etc.

Si l'argent est bien le sang de l'économie, il faut savoir gré à nos Caisses locales de le retenir et de le répartir aux extrémités des membres de ce corps social.

Mais à côté de ce sain fédéralisme du crédit réalisé par nos Caisses, il faut aussi signaler cette école de liberté que représente notre mouvement. La liberté de fondation d'une Caisse locale, la liberté de gestion avec les avantages et les inconvénients correspondants, cette liberté, à n'en pas douter, constitue souvent un handicap comparativement aux grandes concentrations financières. Cependant, elle est aussi extrêmement enrichissante pour le responsable et pour le simple adhérent qui, fidèles à un véritable esprit mutualiste, se retrouvent présents dans une véritable famille respectant leur personnalité.

Ce sens de la liberté développe le goût des saines actions, car elle maintient la responsabilité et conduit au réalisme.

Enfin, vis-à-vis de l'Etat et sur le plan même de la société en général, il est bon qu'un certain nombre d'institutions subsistent comme témoins des vertus d'une liberté dont le monde moderne fait malheureusement fi aujourd'hui.

La liberté de fondation, de création, d'entreprise n'est pas incompatible avec la solidarité et le mutualisme. La liberté ne s'oppose pas aux institutions, elle vient les renforcer. A leur tour, ces institutions grandissent notre liberté personnelle.

Chers Mutualistes, continuons donc notre bel ouvrage avec persévérance et surtout avec fidélité aux principes de base qui ont fait la force de notre mouvement.

Veillons, dans chacune de nos Caisses, à développer toujours plus ce sentiment de solidarité humaine. Nous vivons à une époque éblouissante dans le domaine de la production des biens et services. La réalité d'une expansion économique dynamique de notre pays n'est plus contestable ni contestée. Si nous en croyons les statistiques — et pourquoi pas ? — l'augmentation réelle du produit social de notre pays a été de 51,3 % de 1950 à 1960 et de 23,9 % de 1960 à 1964. La croissance économique n'est donc plus seulement une possibilité, mais une réalité. Cependant, ce qui est certain et ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est que la croissance économique globale ne représente vraiment

un progrès humain que lorsque les fruits de cette croissance sont mis au service de l'homme, de tous les hommes, selon les exigences de la justice sociale.

Or, sur ce point de l'équitable distribution — il faut bien le dire — notre économie libre a failli à sa mission. Certaines catégories sociales ont été plus ou moins privées des fruits de l'expansion économique et ont eu l'impression, malheureusement fondée, d'être lésées. C'est pourquoi, l'autorité gardienne du bien commun est intervenue pour suppléer à la carence de notre économie libre. La conséquence de cette intervention étatique a été un coup de frein assez violent à notre appareil de production, spécialement ressenti dans les régions de notre pays les moins favorisées. Ce qu'il faut éviter, maintenant, c'est que ces mesures ne provoquent pas un malthusianisme économique en stérilisant les investissements réalisés dans notre appareil de production, ce qui entraverait, en définitive et malheureusement, la fécondité du travail humain et freinerait dangereusement notre expansion normale. Cependant, si les mesures fédérales devaient avoir comme résultat d'obliger les responsables de notre économie, les partenaires sociaux notamment, à penser et à résoudre le problème d'une croissance économique ordonnée et profitable à toute la communauté nationale, nous pourrions bien, dans quelques années, remercier l'autorité politique d'être intervenue dans un domaine qui n'est, à proprement parler, pas le sien.

Mais, pour que cet objectif hautement souhaitable soit atteint, il nous appartient, à tous, d'agir dans notre sphère d'activité pour que grandisse toujours ce sentiment de la solidarité dont nous avons fait la base solide de notre mouvement.

Demain, que dis-je, aujourd'hui, la communauté nationale tout entière, avec l'aide de ses corps intermédiaires — organisations professionnelles, coopératives — telles celles fédérées dans notre Union suisse, devra, sous l'arbitrage de l'Etat, assurer une croissance régulière et normale à notre économie et l'ordonner au développement humain. Et, dans cette croissance régulière qui mettra toujours plus de biens et de services à la disposition des hommes, nous aurons, demain plus qu'aujourd'hui, à éduquer la population laborieuse de nos villages pour qu'elle réserve une large part de ses revenus à l'épargne, à cette épargne indispensable à notre expansion économique.

Notre mouvement travaille à l'instauration de cette solidarité nationale qui, ajoutée aux autres solidarités nationales, doit conduire tous les peuples de la terre



Fifres et tambours bâlois.

sur le beau chemin de la grande fraternité humaine qui, un jour, étendra ses ailes aux confins de l'univers.

Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1965 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

Appréciation touchant les mesures propres à encourager l'épargne

Aucun problème ne saurait être d'actualité plus brûlante pour les institutions de crédit que celui de l'encouragement à l'esprit d'épargne. Tous les orateurs du jour l'ont touché et les considérations du directeur de la Caisse centrale sur la hausse des taux de l'intérêt découlent tout naturellement de la pénurie de capitaux provenant de l'insuffisance de la formation de l'épargne.

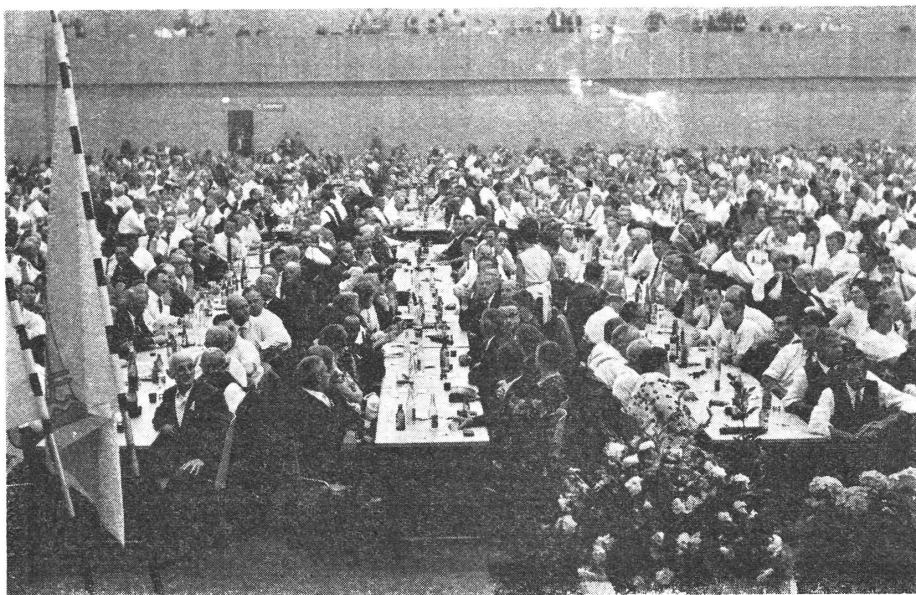
Et chacun de mettre l'accent sur ce facteur comme pilier de base d'une économie saine. Dans les efforts entrepris en vue de sauvegarder et de développer encore le goût à l'économie, notre mouvement se doit de jouer un rôle de premier plan. Aussi, étions-nous d'avis que notre organisation nationale soulignât vigoureusement, à l'occasion de son congrès annuel, l'importance de l'épargne. Le directeur, M. Edelmann, avait été chargé de

le faire dans le clair et bref exposé que voici :

Le verbe épargner est un mot que nous devrions écrire en caractères particulièrement gras dans l'usage quotidien de notre langue. L'épargne est une vertu qu'il nous faut cultiver avec un soin jaloux, personnellement dans notre vie de tous les jours et, sur le plan social, dans toute notre activité économique, car elle procure à chacun puissance morale et caractère, sécurité et indépendance. L'épargne crée, en outre, la base matérielle à l'épanouissement des forces intellectuelles de la personnalité humaine ; sans elle, l'édification d'une existence solide et bien équilibrée n'est pas possible. Elle conditionne aussi la construction d'un chez-soi, refuge discret de la chaude atmosphère familiale, si nécessaire à la croissance harmonieuse des enfants. Elle est enfin la garante d'une heureuse vieillesse.

Les rapides progrès du développement technique et la mécanisation des entreprises du secteur économique qui s'en suivit, due souvent davantage au manque de main-d'œuvre qu'à de meilleures possibilités de rendement, augmentent les besoins en capitaux de notre économie dans des proportions jamais connues jusqu'ici. Or, tout financement de l'essor économique qui n'est pas effectué avec des capitaux préalablement économisés, c'est-à-dire prélevée sur les disponibilités en circulation, mais, au contraire, qui fait appel à de l'argent frais, favorise la dépréciation de la monnaie. Celle-ci détruit, à son tour, la substance même de notre économie et, partant, nuit à tout un chacun.

Ainsi donc, dans la lutte contre l'inflation et la dévalorisation de l'argent, l'épargne joue un rôle prépondérant. Sans



A la soirée récréative.

épargne, il est vain de vouloir sauvegarder ou même rétablir la valeur monétaire. Les expériences de ces dernières années nous ont démontré avec toute la netteté voulue que les mesures étatiques envisagées par la voie législative ne suffisent pas à maintenir les forces économiques dans le droit chemin, mais qu'il faut, pour y parvenir, la collaboration de tous. Et même l'extension prévue des compétences de la Banque nationale ne pourra éliminer la disproportion régnant entre l'offre et la demande sur le marché de l'argent et des capitaux qui a provoqué des tensions dans l'évolution conjoncturelle, si les responsables de notre économie nationale n'y contribuent pas eux-mêmes par une attitude adaptée à la situation actuelle.

Nous n'entonnons certes pas une complainte sur la disparition de la traditionnelle volonté d'épargne du peuple suisse. Nous constatons, au contraire, avec satisfaction qu'elle est encore très répandue et qu'elle a même augmenté ces dernières années, si l'on en croit les données publiées par le Bureau fédéral des statistiques. D'après elles, l'épargne des ménages privés suisses a atteint, en 1962, 5 % en moyenne du revenu disponible, en 1963 déjà 6,4 % et, en 1964 même 8,1 %. Mais les investissements ont augmenté plus rapidement encore ; les dépenses pour les biens de consommation de tous genres se sont élargies plus fortement que le volume de l'épargne, de sorte que l'écart entre l'offre et la demande en moyens financiers disponibles s'accroît toujours plus. Ce déficit ne peut être comblé qu'en limitant les investissements aux cas de première urgence et en épargnant davantage.

Le Conseil fédéral a chargé une commission d'experts d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour stimuler l'épargne. Nous remercions cette commission de son rapport publié en septembre dernier. De prime abord, il paraît peut-être trop peu encourageant quant aux possibilités offertes, mais il donne néanmoins maintes indications fort précieuses.

Le mouvement Raiffeisen suisse s'est implanté surtout dans les contrées rurales, les vallées et villages montagnards. Sa mission première consiste à réunir les économies de la population en vue de fournir à l'économie paysanne l'argent indispensable au financement des investissements. Or, la réalisation de ce programme dépend de l'intensité de l'épargne populaire. Le mouvement Raiffeisen voudrait donc, à l'occasion de son congrès annuel, à Bâle, auquel participent près de 2000 délégués de toutes les régions du pays, adresser un pressant appel à toutes les couches de la population et aux organes responsables des milieux économiques et politiques de la Suisse, afin qu'ils vouent toute leur attention au maintien du sens de l'épargne et à l'encouragement de l'épargne volontaire. Pour ce faire, nous voudrions tout particulièrement préconiser les mesures suivantes :

1. Toutes les Caisses affiliées sont invitées à faire elles-mêmes tout leur possible en vue d'entretenir la volonté d'épargne et d'encourager le goût de l'épargne. Pour atteindre cet objectif, il faut :

a) placer et gérer consciencieusement et conformément aux statuts les

fonds confiés, afin de maintenir et d'augmenter encore la confiance témoignée à nos institutions ;

- b) fonder de nouvelles Caisses de crédit mutuel en vue de donner si possible à tous les milieux de la population rurale l'occasion d'opérer le placement sûr et avantageux de leurs économies dans leur propre village ;
- c) mener une propagande appropriée qui mette en évidence l'utilité de l'épargne et de la formation d'une fortune personnelle et qui exhorte sans cesse à l'économie la population du rayon d'affaires. Auprès de la jeunesse, l'éducation à l'épargne peut commencer à l'école déjà, par l'introduction de l'épargne scolaire ;
- d) susciter auprès des débiteurs le besoin de se désendetter en amortissant régulièrement, même les avances hypothécaires de 1^{er} rang. Amortir ses dettes revient à épargner, à constituer des réserves et à augmenter les fonds nécessaires aux acquisitions indispensables et aux améliorations des entreprises ;
- e) allouer des intérêts raisonnables aux dépôts en épargne, de manière à rendre l'épargne attrayante et profitable.

2. L'assemblée des délégués du mouvement Raiffeisen suisse, qui englobe de vastes milieux de notre population rurale, demande à l'Etat, aux cantons et aux communes de donner à la population, par son administration économique des deniers publics, l'exemple de l'économie et du goût de l'épargne, en vue d'aider ainsi à maintenir vivant le sens de l'épargne.

3. La protection de l'épargnant et de ses économies est l'une des conditions premières au maintien et à l'encouragement de l'épargne. L'épargnant doit être certain et pouvoir se convaincre que son épargne à un sens, que l'objectif qu'il poursuit est à sa portée et que ses économies ne se dévaloriseront pas. Tout statut juridique destiné à garantir la propriété privée et favorisant l'épargne en général, doit cependant encore comprendre une législation fiscale qui tienne compte du goût et de la volonté d'épargne de la population et veille à ce qu'une imposition trop massive ne paralyse pas le sens de l'épargne. Nous constatons avec satisfaction que la Confédération a déjà donné une preuve de sa bonne volonté dans ce domaine en étendant le privi-

lège des petits carnets d'épargne dont le montant des intérêts exonérés de l'impôt anticipé a été porté de 40 à 50 francs, en supprimant le droit sur les coupons et en prolongeant à 12 mois la durée de placement des avoirs en banque non soumis au droit de timbre à l'émission. Nous attendons également de la part des législations cantonales plus d'égards envers l'épargnant et les efforts entrepris en vue d'encourager la volonté d'épargne en majorant, d'une part, les limites d'exonération en matière d'impôt sur la fortune et en réduisant, d'autre part, les taux d'impôts exagérés, ainsi qu'en élargissant la déduction exempte d'impôts sur le revenu pour dépôts ou intérêts d'épargne. La protection de l'épargne en matière d'imposition fiscale du revenu et de la fortune a incontestablement des répercussions matérielles et psychologiques sur le maintien du goût de l'épargne. Elle doit naturellement se faire autant que possible sans affecter l'équilibre financier des communes surtout. L'encouragement de l'épargne et l'augmentation du volume des dépôts de la population laborieuse ne manqueront pas d'inciter les pouvoirs publics à réduire, eux aussi, leurs dépenses.

4. Enfin, toutes les mesures et les moyens destinés à maintenir le pouvoir d'achat du franc suisse servent finalement à protéger l'épargnant et ses économies. Or, cet objectif peut, lui aussi, être atteint par l'épargne précisément, car elle endigue et freine la demande globale démesurée dans une économie travaillant à plein rendement et, par voie de conséquence, la hausse des prix.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous n'avons fait qu'effleurer dans leurs grandes lignes les mesures les plus importantes à même d'encourager l'épargne. En approuvant à l'unanimité ces thèses, nous manifesterons non seulement notre détermination, mais aussi notre conviction que l'épargne est aujourd'hui d'une nécessité particulièrement vitale pour notre économie, car quiconque économise se rend service à lui-même, à son prochain et à la population tout entière.

Une telle étude fouillée, empreinte du sens des valeurs humaines et guidée par la riche expérience du professionnel à la tête d'une organisation nationale de caisses d'épargne et de crédit mutuel, ne pouvait que trouver un écho enthousiaste auprès de l'auditoire. Aussi, l'assemblée manifesta-t-elle sa ferme

volonté de stimuler l'épargne en faisant siennes les directives données et en approuvant unanimement les propositions faites. Ainsi, les raiffeisenistes suisses entendaient-ils prendre position pour en appeler à la sagesse de nos populations et de nos pouvoirs publics.

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une

Discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 63^e assemblée générale qui s'est tenue, imposante et digne comme ses devancières. Il dit le merci final à tous ceux qui ont contribué à la pleine réussite de cette manifestation, nommant tout spécialement M. Ernest Bucheler, secrétaire de l'Union, le grand organisateur de ces journées. Puis, souhaitant à chacun un agréable séjour à Bâle et un bon retour au foyer, le président ajoute : « ... et beaucoup de succès dans votre activité ultérieure au service de l'idéal raiffeiseniste ».

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le *Cantique suisse* :

*Au ciel montent plus joyeux
Les accents émus d'un cœur pieux !*

Soirée récréative

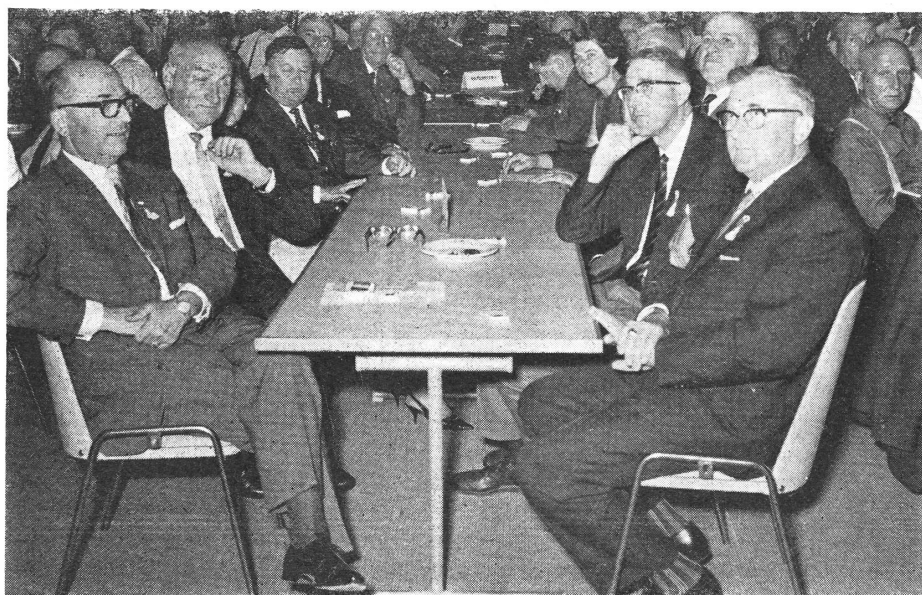
Ayant consciencieusement rempli leur mandat de délégués au cours d'une laborieuse journée et après le repas du soir dans les hôtels réservés, les congressistes devaient se rassembler une fois encore dans la même grande salle des congrès de la Foire suisse

d'échantillons en une grande réunion familiale et folklorique pour une soirée de détente dans une ambiance toute confédérale.

Dans le brouhaha des voix, on distingue le doux parler de France, la sonorité mélodieuse de la langue italienne, les accents plus rudes des dialectes alémaniques. Pour traditionnelle qu'elle soit, mais n'ayant rien d'officiel, cette manifestation n'en a pas moins une importance considérable par la joie sereine qu'elle dispense et par la fraternisation qu'elle permet entre délégués de tous les coins du pays.

Bâle, la ville et la campagne ont d'ailleurs bien fait les choses en s'assurant le concours de leurs meilleures sociétés artistiques. On applaudira successivement la *Fanfare municipale*, sous la baguette du maestro L. Reissacher, puis le chœur d'hommes *Basler Liederkrantz*, dirigé par M. A. Kaiser, qui saluera amicalement les Romands en leur chantant *Le Vieux Chalet*, du chanoine Bovet. Le directeur H. Bigler fera acclamer ses fifres et ses tambours en groupes costumés typiquement bâlois, alors que la salle vibrera au rythme des danses folkloriques exécutées par un groupe mixte en costumes du terroir.

Il n'en fallait pas plus pour que les souhaits de bienvenue que la direction de l'Union se doit d'adresser, selon la coutume et les convenances, prennent un cachet de beauté et d'élévation de pensée auquel contribue la voix sonore, chaude et sympathique du directeur, M. Edelmann. Ce salut apporté dans les quatre langues nationales permet à l'auditoire de communier aux mêmes joies, aux mêmes sentiments. Ayant chanté les merveilles et la gloire de la cité rhénane, si hospitalière, l'orateur a des termes choisis pour les représentants de la Romandie :



A la table des dirigeants.

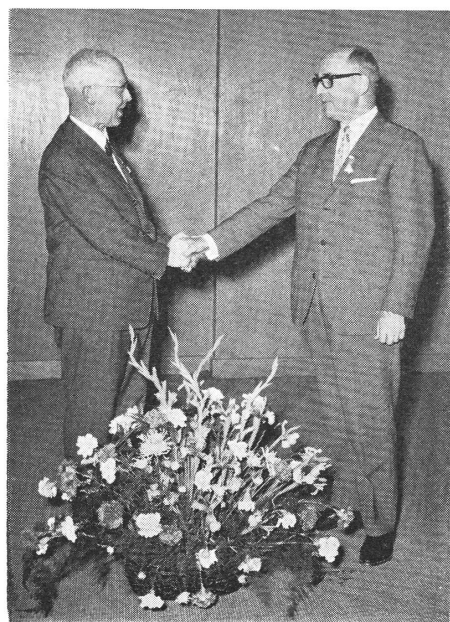
Mesdames, Messieurs,

Chers amis de la Suisse romande,

Le souvenir du Congrès de 1965, à Genève, est encore gravé dans la mémoire de tous les participants. Le séjour dans cette ville tout empreinte de ce charme romand que nous envions un peu, fut tout simplement magnifique. Nous vous remercions ici encore et de tout cœur de l'accueil enthousiaste que vous nous avez réservé et qui a si bien traduit votre adhésion sans condition à notre mouvement raiffeiseniste national.

Cette année, une autre ville de notre pays nous reçoit. A l'instar de Genève, elle ouvre pour la Suisse portes et voies sur le vaste monde. Nous nous réjouissons tout spécialement, chers raiffeisenistes romands, de vous accueillir cette fois-ci en Suisse alémanique, à Bâle, et de vous y rencontrer en nombre si imposant. Nos congrès sont non seulement une démonstration de la grande et belle idée coopérative et fédérative d'entraide qui nous anime. Ils expriment encore tout le sens et toute la valeur d'un mouvement à l'échelon national faisant appel à la bonne volonté de chacun dans la poursuite d'un grand but commun. C'est cet esprit qui nous rend forts tout en assurant la vitalité de nos institutions. Et le fait que, dans cette Suisse française particulièrement chère à notre cœur, la semence raiffeiseniste soit tombée sur un sol si fécond et ait trouvé tant de fervents adeptes, nous comble de joie.

Chers amis romands, nous vous remercions de votre belle contribution à l'édi-



M. Ernest Bucheler, secrétaire de l'Union, reçoit les félicitations du directeur Edelmann, pour 50 ans de dévouement.



En croisière sur le Rhin.

fication de l'œuvre commune et c'est le cœur plein d'allégresse que je vous dis : « Soyez les bienvenus ! ».

Le lieu et le moment ne pouvaient être mieux choisis pour rendre un hommage de reconnaissance au plus vieux et fidèle serviteur de l'Union qui fêtera sous peu son jubilé de 50 ans d'activité au service de l'Union, et qui fut l'organisateur responsable de tous les Congrès Raiffeisen. Nous avons nommé M. Ernest Bucheler, secrétaire de l'Union, qui se prépare à remettre sa tâche à de plus jeunes forces. Le directeur Edelmann saisit l'occasion de son toast pour traduire les sentiments qui conviennent en pareille circonstance et qui sont ceux de toute l'assistance :

Le Congrès 1966 de Bâle sera la dernière des nombreuses assemblées annuelles organisées par notre secrétaire, M. Bucheler. Dans quelques semaines, notre dévoué et cher collaborateur fêtera le jubilé de 50 ans d'activité fidèle, féconde et dévouée au service de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. L'organisation de nos congrès, avec la multiplicité des travaux apparemment insignifiants mais indispensables à la réussite de la manifestation, restera une de ses plus belles per-

formances. Notre jubilaire aimerait, pour l'avenir, confier ces responsabilités à des forces plus jeunes.

M. Bucheler, je vous remercie de tout cœur de tout ce que vous avez donné à l'Union durant 50 ans et tout particulièrement du souci et du soin que vous avez toujours apportés à l'organisation de nos assises annuelles.

Vos efforts n'ont pas été vains, car c'est bien grâce à vous que, pour des milliers et des milliers de raiffeisenistes de tout le pays, nos congrès — je serais même tenté de dire « vos congrès » — ont pour toujours pris place dans la lignée des points lumineux de l'existence.

Que les fleurs qui vous sont remises soient l'expression de notre sincère reconnaissance alliée à toute l'estime que nous vous portons. Nos meilleurs vœux vous accompagnent sur le chemin d'un avenir que nous souhaitons parfaitement heureux.

Couvert de fleurs par deux accortes demoiselles du secrétariat de l'Union et sous le coup de l'émotion, M. Bucheler remercie et dit tout son honneur d'avoir pu consacrer sa vie entière au service de l'idéal Raiffeisen. Voilà bien un événement qui méritait d'être

marqué et que ponctua encore la voix des cuivres et le chœur d'hommes.

La réalité et la force du lien raiffeiseniste suisse dans notre grande Union nationale viennent ainsi d'être concrétisées en cette inoubliable soirée au cachet spécifiquement suisse.

Le dimanche 19 mai

La possibilité d'accomplir leurs devoirs religieux leur ayant été donnée, les congressistes réservent la journée du dimanche aux agréments des excursions à la découverte du pays. Joignant l'utile à l'agréable, ils n'ont

que l'embarras du choix : visite au jardin zoologique, tour de ville, croisière sur le Rhin, promenade en car au travers de la campagne bâloise et des régions avoisinantes. Bref, tous emportent dans leur foyer une impression lumineuse des deux journées du Congrès de Bâle.

Et lorsqu'on a vu vibrer chez ces milliers de militants ruraux la volonté de collaborer toujours plus ardemment à l'œuvre coopérative du crédit mutuel, on ose affirmer que le succès de ce congrès autorise une confiance grandissante en l'avenir du mouvement qui se targue d'assurer la promotion sociale et économique des populations campagnardes.

Fx.

Chez les raiffeisenistes genevois

La Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, a tenu ses assises annuelles le samedi 23 avril, à la salle communale de Cartigny, sous la présidence de M. Marius Constantin, président, de Collex-Bossy. Cette importante manifestation annuelle a été suivie par quelque 110 délégués et invités.

Après les souhaits de bienvenue de M. Jean Wuarin, président de la section organisatrice, M. Constantin ouvrit la séance en saluant tout particulièrement MM. Dugerdil, chef du service de l'Agriculture, Louis Berguer, président de l'Union des producteurs, Henri Chollet, président du Cercle des agriculteurs, Jean Ramu, président des agriculteurs, M. Jean Cudet, président de l'Union maraîchère, Mmes Cordey et Lachat, déléguées par l'Union des paysannes, MM. Paul Schneeberger, directeur du Registre foncier et Streckeisen, conseiller technique de l'AGCETA. L'Union Raiffeisen suisse était représentée pour la circonstance par MM. Roland Séchaud, sous-directeur et Ernest Bucheler, secrétaire et reviseur des Caisses genevoises.

Par un vote unanime, l'assemblée adopta le procès-verbal de la dernière réunion annuelle de Plan-les-Ouates, fort bien rédigé par le compétent secrétaire cantonal, M. Louis Chillier.

Des chiffres qui furent commentés à cette occasion, il ressort que l'exercice 1965 a permis, une fois de plus, à ces coopératives rurales d'autofinancement de s'affirmer à nouveau par des progrès réjouissants. Au 31 décembre 1965, les 35 Caisses Raiffeisen genevoises, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, groupaient 2710 sociétaires et 7892 épargnants. La somme des bilans s'élevait à 64,4 millions de francs, affichant la progression remarquable de 4,7 millions, soit de 8 % sur l'exercice

précédent. En augmentation de 10,4 millions de francs, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 189,9 millions de fr. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice global de 218 846,86 fr. a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent ainsi 2,2 millions de francs.

Après quelques commentaires généraux touchant plus particulièrement la marche des Caisses, leur situation financière et le système comptable appliqué, le président s'est attaché à mettre en évidence les diverses possibilités de crédits que les Caisses Raiffeisen sont statutairement à même d'offrir à leurs sociétaires, insistant sur la nécessité de vulgariser, dans ce domaine, les nombreux services de ces mutualités à caractère d'utilité publique, en mesure de satisfaire chacun.

Puis M. Constantin rappela le souvenir de MM. Edmond Ramu, ancien président de la Fédération et membre du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Aloïs Chollet, président du Comité de direction de la Caisse d'Anières, Paul Revaclier, secrétaire du Conseil de surveillance de Satigny et Fernand Desjacques, président du Comité de direction d'Avusy, tous quatre méritants raiffeisenistes genevois décédés depuis le dernier congrès cantonal.

C'est au président qu'incombait également la mission, agréable celle-ci, de remettre le portefeuille traditionnel à 14 membres dirigeants et caissiers ayant œuvré 25 années durant au sein des comités de leur Caisse respective. Les voici dans l'ordre de distribution :

MM. feu Aloïs Chollet, Anières ;
Albert Villard, Anières ;
Jean Genoud, Anières ;
François Chalut, Anières ;
Jean Wuarin, Cartigny ;
Henri Bergier, Cartigny ;

Jules Aigroz, Genthod-Bellevue ;
Maurice Vionnet, Genthod-Bellevue ;
Paul Cretigny, Genthod-Bellevue ;
Jean Dupraz, Soral ;
Fernand Thévenoz, Soral ;
Lucien Battiaz, Soral ;
Georges Dupraz, Soral ;
Jules Fontaine, Soral.

Sur proposition, l'assemblée approuva la révision de l'article 5 des statuts de la Fédération, portant de 7 à 9 le nombre des membres du comité cantonal, jusqu'ici limité à 7 délégués. Les membres actuels dont le mandat statutaire arrivait à échéance furent confirmés, en bloc, dans leurs fonctions par un vote unanime. Proposé par M. Cruz (Bernex), vice-président, M. Marius Constantin a été également réélu en qualité de président de la Fédération pour une nouvelle période de 3 ans. Finalement, l'assemblée accepta la proposition du comité de compléter celui-ci par la nomination de MM. François Chalut, caissier d'Anières et André Pallud, agriculteur à Arare, membre du comité de l'AGCETA.

Traitant de la mission des Caisses Raiffeisen dans les temps actuels, M. Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, ayant analysé la situation matérielle du mouvement sur le plan national et cantonal, a mis l'accent sur le rôle que ces coopératives se doivent de jouer face à la structure économique du moment et sur le sens des prescriptions touchant les relations financières avec la Caisse centrale. Le rapporteur termina son exposé en exhortant les dirigeants à rester fidèles à la vocation et aux buts de ces institutions d'épargne et de crédit, dont la mission n'a rien perdu de son actualité.

Corroborant ce message, M. Bucheler s'attacha quelque peu à la situation sur le marché de l'argent pour distribuer ensuite les conseils d'usage aux organes locaux.

La discussion fort nourrie qui s'ensuivit permit un heureux échange d'idées touchant des problèmes d'ordre interne dont l'étude sera poursuivie, tant dans le domaine du système comptable que dans celui de l'octroi des prêts et crédits et de l'information.

Porteur du message du Département de l'agriculture, M. Max Dugerdil, après avoir remercié les Caisses de leur activité bénéfique au service d'une paysannerie en constante évolution, commenta plus spécialement le secteur de l'octroi des crédits d'investissements, en appuyant sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier encore les heureux contacts existant entre les différents services du département précité et les Caisses de crédit mutuel.

Au terme de cette partie administrative, la spirituelle intervention de M. Breitenstein,

maire de Cartigny, fut particulièrement appréciée.

Il en fut d'ailleurs de même de la collation qui mit un agréable point final à cette fructueuse journée qui marquera certainement

d'un nouvel essor l'activité de ces mutualités d'épargne et de crédit en terre genevoise et le rôle prépondérant qu'elles sont appelées à jouer dans le secteur économique.

Sd.

Château-d'Ex reçoit la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Le samedi 30 avril 1966, le chef-lieu du Pays-d'Enhaut s'était mis sur son « trente et un » pour recevoir dignement les délégués des 81 Caisses Raiffeisen du canton, convoquées en assemblée générale annuelle. Quelque 300 délégués et invités y prirent part, représentant, à une exception près, toutes les sections affiliées au mouvement cantonal.

Apportant à l'auditoire son message de cordiale bienvenue, le président, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, se plaît à saluer, parmi les nombreuses personnalités présentes, M. Marc-Henri Ravussin, conseiller d'Etat, M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, MM. les préfets honoraires et actuels, M. Junod, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, accompagné de M. Jaggi, de la « Terre vaudoise », MM. les députés du cercle et les représentants des autorités locales. L'Union Raiffeisen suisse est représentée à cette occasion par M. Roland Séchaud, de l'Office fiduciaire. Des souhaits particuliers sont adressés à la benjamine des Caisses de la Fédération, celle d'Yverne.

L'assemblée approuve ensuite la nomination aux postes de scrutateurs, selon proposition du bureau, de MM. Ducret (Charbonne), Bertholet (Rougemont), Demont (Vullierens), Vurloz (Le Sépey) et Volet (Corsier). Elle accepte également, par acclamation, le procès-verbal que lui présente l'habile et dévoué secrétaire-caissier, M. Marcel Pache, de Cully, qui rappelle à l'auditoire attentif les péripéties de la magnifique assemblée d'Eclépens, en 1965.

Dans son rapport présidentiel, M. Chevalley fait la rétrospective de la situation politique et économique de l'année écoulée, s'arrête à l'évolution du marché de l'argent et des capitaux, pour mettre finalement en évidence l'heureuse collaboration existant entre les Caisses et la Centrale de Saint-Gall, en relevant le bien-fondé des exigences de son office de revision.

Groupant 7094 sociétaires, les Caisses Raiffeisen vaudoises détiennent un bilan global de 128,6 millions de francs, chiffre en augmentation de 7,4 millions, ou de 6,17 % sur l'exercice précédent. Les dépôts d'épargne s'élèvent à 83,9 millions de fr. répartis entre 25 819 livrets. Le chiffre d'affaires, de 292,3 millions de fr. affiche la progression

remarquable de 21,5 millions de fr. L'excédent d'exploitation net, de 402 223,56 fr., versé intégralement aux réserves, porte ces dernières à quelque 6 millions de francs.

Rapportant au nom de la commission de vérification, M. Favre, de La Sarraz, n'a aucune difficulté à obtenir de l'assemblée l'approbation des comptes de la Fédération, préalablement présentés et commentés par le caissier. Pour l'exercice en cours, cette mission incombera aux Caisses de Rossinière et de Rougemont.

Les délégués se rallient également à la suggestion du comité visant à maintenir le *statu quo* quant au mode de perception de la cotisation annuelle et prennent connaissance avec satisfaction de la proposition de M. Jules Despland revendiquant, au nom de la Caisse de Vuarrens qu'il préside, l'organisation des prochaines assises de la fédération cantonale.

La liquidation des affaires administratives appelle également la remise du portefeuille traditionnel à quatre membres dirigeants ayant œuvré pendant 25 ans au sein des comités de leur Caisse locale. Il s'agit de :

MM. Albert Rossier, Château-d'Ex ;
Julien Wehren, Château-d'Ex ;
Emile Pinard, Rances ;
Louis Allaz, Saint-Barthélemy.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la direction centrale, M. Séchaud, délégué de l'Office de revision, après avoir analysé la situation matérielle du mouvement sur le plan national et cantonal, complète ses commentaires circonstanciés touchant le domaine économique par certaines considérations se rapportant à l'administration interne des Caisses face aux exigences statutaires.

Prenant la parole à son tour, M. le conseiller d'Etat Ravussin, lui-même actif président de la Caisse de Baulmes, traduit les sentiments de sympathie du Gouvernement vaudois attentif à l'œuvre que poursuivent les Caisses Raiffeisen, tant sur le plan financier que sur le plan moral. Si la génération actuelle, relève le chef du Département des travaux publics, n'a pas connu l'époque où le crédit provoquait souvent des drames, les Caisses Raiffeisen, de par la nature de leurs prestations en faveur des communautés laborieuses,

ne sont certes pas étrangères à cet heureux revirement de situation.

Fervent défenseur de l'intégration européenne, M. le professeur Henri Rieben, dans un langage chatoyé et combien convaincant, fait l'historique des événements qui marqueront l'avènement du Marché commun, dont le but final consiste à créer une Europe fraternelle avec des partenaires égaux, associés dans la paix pour la reconstruction du Vieux Monde sur lequel plane aujourd'hui la menace des armes absolues. L'orateur, qui tient son auditoire en haleine pendant plus d'une heure d'horloge, sait mettre en évidence la nécessité pour le monde contemporain, d'opposer aux rivalités la grande idée de la coopération par-dessus les frontières et de réaliser ainsi les impératifs de l'histoire et de la nature, en redonnant tout l'élan possible à l'action des pionniers.

Après l'apéritif servi en plein air, et aimablement offert par la section organisatrice, les délégués se rendent pour le repas de midi dans plusieurs établissements de la place, où ils sont cordialement reçus. Dès 14 h. 30, tout le monde se retrouve à la grande salle pour y passer un après-midi qui s'avère fort bien organisé, grâce au concours des sociétés locales. C'est ainsi que l'auditoire attentif apprécie, à l'heure du café, les productions goûtées de la fanfare « La Montagnarde », sous la direction de M. Menoud, suivies d'un aimable propos de M. Virgile Roch, syndic de Château-d'Ex, qui transmet à l'assistance les souhaits de bienvenue des autorités et de la population de la plus grande commune du canton, station touristique fort connue, dont M. Lempen, président de la Caisse fait l'historique, après en avoir précisé la configuration géographique. Entre les interventions particulièrement appréciées du chœur d'hommes « Les Montagnards », des Moulins, sous la baguette de M. Corpataux, et du « Picosi », ensemble costumé que dirige M. Etienne Bettens, divers orateurs se font entendre. C'est ainsi que M. Junod, porteur du message de la Chambre vaudoise d'agriculture, remercie le comité fédératif et son président de l'activité déployée au profit des Caisses et de l'institution qu'il représente, présentement à la recherche de nouvelles structures, dont il analyse brièvement les phases de procédure, pour émettre finalement quelques considérations touchant l'octroi des crédits à la paysannerie.

Clôturée dans l'enthousiasme général, cette belle et vivante manifestation de la vie raiffeiseniste en terre vaudoise fut un vibrant témoignage de la solidarité au village. Ces 54^e assises annuelles ne firent que confirmer, une fois de plus, le rôle prépondérant que ces mutualités à caractère d'utilité publique jouent désormais dans l'économie de nos campagnes.

Sd.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

COURTION (FR)

JUBILE A LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL

Il y a plus d'un demi-siècle, le mouvement raiffeiseniste prenait essor dans notre pays avec, comme idéal, l'affermissement du crédit agricole, le bien-être des populations rurales, groupées en autonomie paroissiale. Depuis lors, cette œuvre a quelque peu modifié ses cadres, tout en gardant son but : favoriser l'épargne, favoriser aussi l'économie régionale. Toutes les Caisses sont affiliées à l'Union suisse de Saint-Gall, qui y exerce un contrôle bienfaisant. Ces derniers temps, plusieurs Caisses avec for dans le canton de Fribourg eurent le privilège de fêter le cinquantième anniversaire de leur fondation et, dimanche passé, c'était au tour de la Caisse Raiffeisen de Courtion de vivre un tel jubilé. Une plaquette a été éditée à cette occasion et nous lisons que cette institution connut un épanouissement que le plus optimiste de ses promoteurs n'aurait pas soupçonné. Le chiffre du bilan initial de 63 057 fr. en 1916 a passé à 2 869 966 fr. en 1965. Quant aux dépôts d'épargne, ils augmentèrent aussi constamment, pour atteindre environ 2 millions de francs à fin 1965. Voilà en bref des chiffres éloquentes qui prouvent le développement de la Caisse de Courtion, témoins aussi de la confiance générale dont elle bénéficie. Si cette Caisse connaît telle

réjouissante activité, elle le doit à la fidélité de ses affiliés, mais aussi et surtout à la clairvoyance et au dévouement de ses organes, auxquels il convient de rendre hommage.

La Caisse fut fondée le 20 février 1916 et eut comme premier président feu Léon Monnay, député, de Misery, et comme premier caissier, l'abbé Louis Gobet, de Courtion. Honneur à ces artisans de la première heure !

LA FETE DU DIMANCHE 15 MAI

Par une belle matinée dominicale tout ensoleillée, le jubilé du cinquantenaire était placé sous la protection divine et une messe a été célébrée en l'église paroissiale. Puis l'assemblée statutaire se déroula à la maison d'école, sous la présidence de M. Raymond Rigolet, de Cournillens. Il saisit l'occasion de ce jubilé pour livrer quelques réflexions sur des problèmes qui ont marqué la vie et l'économie du pays. Il s'exprima sur les conséquences du ralentissement de la « surchauffe », édicté par le Conseil fédéral et passa en revue les heurs et malheurs de l'agriculture. Les Caisses se préoccupent du maintien de la valeur du franc suisse et s'efforcent de stopper la dévalorisation de la monnaie ; dépréciation monétaire signifie finalement baisse des salaires, diminution des valeurs agricoles, qu'on le veuille ou non. L'épargne ne s'encourage pas que de belles paroles il faut assurer à l'épargnant et à ses économies une protection sérieuse. La Caisse Raiffeisen s'efforce de favoriser l'épargne en augmentant les taux d'intérêt, afin que l'épargnant puisse compter sur une rémunération équitable de ses économies. Et M. Rigolet de conclure par des remerciements à tous les sociétaires et clients. Il dit sa gratitude au fidèle caissier, M. Firmin Rohrbasser, toujours dévoué, à son poste depuis déjà 32 ans, conscient de son devoir ; il mérite notre admiration. (Applaudissements).

Les objets à l'ordre du jour ne donnèrent pas lieu à longue discussion. Le procès-verbal fut approuvé ainsi que les comptes présentés par le caissier. L'exercice se termine par un boni d'environ 6000 fr., ce qui permit de payer l'intérêt habituel aux porteurs de parts sociales et d'augmenter le capital. Le bilan s'équilibre par 2 869 966,09 fr. Si le taux d'intérêt, en augmentation, pèse sur l'exercice comptable, le profit en revient à chaque épargnant, à chaque sociétaire.

M. Rohrbasser, caissier, présenta ensuite un rapport très personnel sur le développement de l'institution au cours des dernières années. Il se réjouit de pouvoir affirmer que l'esprit d'épargne n'est pas en voie de régression ; évidemment, ici comme partout, la génération pense à ses loisirs et voudrait disposer de sommes apparemment superflues, aux yeux de nos ancêtres. Mais tout évolue, même le genre de vie, le genre de s'habiller, de

travailler, de gagner plus facilement. Mais rappelons-nous que l'on n'a gagné que ce que l'on a réussi à épargner. Un point, toutefois, est acquis : dans sa grande majorité, notre population se compose de personnes de conditions modestes, dont l'épargne est le fruit d'un long et persévérant effort ; pour cette catégorie, la sécurité dans l'épargne doit avoir la priorité sur le rendement. A Courtion, les résultats acquis depuis 50 ans prouvent que la Caisse jouit de la confiance de toute la population.

Le président du Conseil de surveillance, M. Edouard Gummy s'exprima au nom des réviseurs et reconnut la parfaite tenue de toute la comptabilité. Aussi, rapports, comptes et bilans furent-ils approuvés à l'unanimité.

En suite du décès de M. Louis Schouwey, ancien membre du Conseil de surveillance, l'assemblée porta son choix, pour le remplacer, sur la personne de M. Emile Progin, de Misery.

En fin de délibération, les sociétaires s'avancèrent à la table du comité pour recevoir la pochette traditionnelle contenant l'intérêt de la part sociale.

LE REPAS

Il fut servi dans la grande salle de l'Hôtel de l'Etoile, à Courtion, décorée avec goût pour la circonstance. Le président salua les hôtes, particulièrement M. Paul Puipe, secrétaire-adjoint, fondé de pouvoirs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel de Saint-Gall ; le révérend abbé Monnard, président des Caisses Raiffeisen fribourgeoises ; MM. les députés Page, de Grolley et Meuwly, de Cressier-sur-Morat ; les représentants des Caisses d'épargne des environs, ainsi que la presse.

A l'heure des toasts, M. Louis Rigolet accepta avec jovialité le majorat et sut agréer le banquet par son humour communicatif et de bon aloi. Il lança beaucoup de chaleur dans le froid domaine de l'argent et rappela la véracité du vieil adage : « Les petits ruisseaux font les grandes rivières ». L'agriculture saine et prospère reste la gardienne de nos valeurs helvétiques : « Dieu, harmonie, liberté ».

DISCOURS ET CONSIGNES

L'adjoint à la direction de l'Union suisse, M. Puipe, apporta le salut et les encouragements de la Centrale des Caisses Raiffeisen, de Saint-Gall. Il exprima sa gratitude pour la contribution apportée pendant 50 ans par la florissante institution raiffeiseniste de Courtion au triomphe de l'idéal chrétien de la solidarité et de l'entraide, dans le domaine apparemment si aride de l'épargne et du crédit. L'envolée oratoire de M. Puipe fut plus qu'un discours, un programme. « L'épargnant, dit-il, est quelqu'un qui sort de l'ordinaire, qui se distingue de la masse par sa force de caractère, par son esprit de sacrifice et de renoncement ; il veut maîtriser sa destinée par ses propres moyens, sans l'aide d'autrui, sans appel à l'Etat-Providence, par sa volonté. Gardons bien vivantes en nos cœurs les vertus

IN MEMORIAM

† **Fernand Musy**
caissier

DOMPIERRE (FR)

C'est avec consternation que les raiffeisenistes de la paroisse de Dompière ont appris le décès subit, à la force de l'âge, de leur estimé caissier, M. Fernand Musy. Excellent citoyen, modèle de père de famille, il menait à bien son entreprise artisanale de marchand-tailleur et assurait tout son dévouement à la chose publique.

Lors de la fondation de la Caisse Raiffeisen locale, il y a 12 ans, les initiateurs avaient trouvé en lui le candidat de choix à la fonction de trésorier. Son entregent et la confiance dont il était l'objet lui permirent de conduire la nouvelle entreprise coopérative de succès en succès. Son brusque départ creuse un vide qu'il ne sera pas aisé de combler.

Nous présentons à son épouse éplorée et à sa famille nos condoléances les plus émuës.

rustiques qui ennoblisent notre cher pays : prévoyance, indépendance. »

Ce jubilé de Courtion est aussi un jubilé pour l'Union centrale, et son délégué, M. Puippe, voulut honorer spécialement la Caisse de crédit mutuel locale. Au nom de la Centrale, il lui remit un magnifique vitrail flanqué aux armoiries du raiffeisenisme suisse.

Raiffeiseniste convaincu, M. le doyen Monnard transmit aux convives les souhaits de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen et égrena de touchants souvenirs. L'institution sera toujours un serviteur pour le bien de chacun, de chaque famille, pour chaque membre de la paroisse, qu'il soit agriculteur, artisan ou ouvrier.

M. Page, député de Grolley, se réjouit de transmettre les félicitations de toutes les Caisses environnantes, lesquelles vibrent avec Courtion en ces fastes du cinquantenaire. Et M. Meuwly, de Cressier-sur-Morat, prouva que son cœur reste jeune, même s'il a un peu neigé sur les cheveux ; il entonna une vieille chansonnette du terroir, aux paroles amoureuses et réconfortantes.

Les discours furent entrecoupés de plusieurs chansons entonnées par M. Léon Berset, cantor réputé, et on eut aussi le plaisir d'applaudir M. Dousse, qui fut un amphitryon aussi aimable que spirituel.

Cp.

SALES (FR)

LE CINQUANTENAIRE DE LA CAISSE RAIFFEISEN

Dimanche 17 avril, la paroisse de Sâles était en fête. Fête de famille puisqu'elle groupait tous les membres de la Caisse Raiffeisen des quatre communes de Sâles, Rueyres-Treyfayes, Maules et Romanens, et que les épouses étaient associées aux festivités de cette belle journée. Ce fut, en effet, la manifestation de la reconnaissance envers les fondateurs de l'institution et la juste récompense due à ceux qui, aujourd'hui assument les responsabilités de cette bénéfique association dont le but est bien connu chez nous.

Pour la circonstance, une jolie brochure avait été éditée et M. Paul Yerly, président du Comité de direction de la Caisse de crédit mutuel de Sâles, en avait agréablement orné la couverture. Le contenu de la brochure, d'ailleurs, était digne du contenant et retraçait les grandes étapes de l'établissement local. Comme devait le dire au cours de la journée M. Albert Pasquier, ancien syndic, c'est « sous le tilleul, devant la cure », que se prenaient, à l'époque les grandes décisions. Et ce fut le 26 septembre 1915 que fut fondée la Caisse locale jubilaire, sur l'initiative de M. le rév. abbé Maurice Schorderet, alors curé de Sâles. Aussitôt, 43 membres entrèrent dans cette œuvre sociale. Des membres fondateurs, il ne subsiste qu'un seul représentant, précisément M. l'abbé Maurice Schorderet que, malheureusement, son état de santé ne permit pas de prendre part à cette fête.

En 1915 donc, avec ses 43 membres, la Caisse eut un mouvement général de 26 894 fr., chiffre qui est tout près du bilan. Elle devait, par la suite, aller en constante progression pour atteindre à ce jour des chiffres éloquentes. Le mouvement général a passé de 26 894 fr. à 7 488 297 fr. et le bilan s'est déplacé de 24 072 fr. en 1915 à 5 572 408 fr. en 1965, les réserves atteignant le chiffre de 302 485 fr. Tout cela ne fait que prouver la confiance placée dans cette Caisse locale dont le but essentiel est de favoriser l'épargne et de rendre service à la collectivité. La Caisse Raiffeisen de Sâles peut, dès lors, être citée en exemple et elle occupe, dans le rang de la Fédération fribourgeoise, l'une des premières places, ce qui est tout à son honneur.

La fête du cinquantenaire fut marquée par un office solennel qui fut rehaussé par les productions artistiques de la Cécilienne paroissiale, dirigée par M. Gisler, instituteur. Puis ce fut l'assemblée générale ordinaire qui se tint à la salle paroissiale. M. Paul Yerly, le très sympathique et dynamique président de la Caisse Raiffeisen locale, salua les 93 participants en termes aimables. Après la lecture du procès-verbal par le secrétaire, M. Adrien Descloux, il appartint au nouveau caissier, M. Gaston Menoud, de présenter les comptes, ce qui fut fait de manière impeccable.

M. Paul Yerly, président, présenta ensuite son rapport administratif, insistant sur la nécessité de développer et d'encourager l'épargne. Il conclut en adressant à ses collaborateurs de vifs remerciements pour l'excellent travail accompli. Puis M. Pierre Menoud, président du Conseil de surveillance, fit à son tour un excellent rapport. Les comptes furent approuvés à l'unanimité. L'assemblée réitéra également sa confiance aux organes dirigeants dont le mandat arrivait à expiration. Chacun fut heureux de constater que l'exercice écoulé laissait le substantiel bénéfice de 16 271 fr. Un nouveau membre entre au sein du Comité de direction, soit M. René Oberson et M. Gaston Menoud est confirmé dans ses fonctions de caissier avec félicitations pour le bon travail accompli.

La manifestation se poursuivit par un excellent repas servi à l'Hôtel de la Couronne, où les hôtes apprécièrent le succulent menu préparé avec soin par M. et Mme Alexis Robadey et servi par un personnel stylé. Ce banquet fut agrémenté par les productions artistiques de la Fanfare paroissiale que dirigeait avec brio M. Germain Cramatte, de Romont et par les chants populaires interprétés par la Cécilienne, sous la baguette de son dévoué directeur, M. Gisler. Il y eut, cela va sans dire, une abondante partie oratoire que dirigea avec tact, habileté et courtoisie, M. Joseph Ducrest, ancien instituteur, promu major de table. Le premier orateur fut M. Paul Yerly, président, qui sut, une fois de plus, saluer les invités et les participants avec bonheur. Il excusa l'absence de plusieurs membres du clergé retenus par d'autres obligations, notamment celle de M. l'abbé Maurice Schorderet, membre fondateur et seul survivant de l'équipe de 1915.

On eut ensuite le plaisir d'entendre un excellent historique présenté par M. Pierre Menoud, président du Conseil de surveillance. M. Bucheter, délégué de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, releva le rôle des raiffeisenistes qui s'appuient sur un esprit de collaboration dicté par les exigences chrétiennes ; le dévouement des organes locaux ; les bienfaits retirés de la communauté de cette collaboration locale. Enfin, il offrit à la Caisse jubilaire un superbe vitrail, souvenir de ce mémorable anniversaire. M. Joseph Beaud, notaire, parla en qualité de délégué de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand. Il joignit ses vœux et ses félicitations à ceux de M. Bucheler et évoqua d'agréables souvenirs d'enfance.

Représentant de l'autorité cantonale, M. le préfet Robert Menoud fit un magistral exposé au cours duquel il sut situer, avec réalisme et éloquence, la situation économique de l'Europe, de la Suisse, de notre canton et, finalement, du district de la Gruyère. Il s'attacha particulièrement à mettre en évidence la position de notre économie agricole en relevant les dangers qui la menacent et les efforts qui doivent être déployés pour lui conserver toute sa valeur, indispensable au pays. Les investissements, pour ce faire, doivent être importants. Mais on ne saurait les engager dans cette économie sans développer le sens de l'épargne qui, malheureusement, semble avoir disparu dans bien des milieux et singulièrement dans la jeunesse moderne. Les mères de famille, dont l'influence peut être déterminante, doivent, dans ce domaine, jouer leur rôle en inculquant à leurs enfants le sens de l'économie et de la prévoyance. Il faut que l'on apprenne à gagner avant de dépenser. Il termine en formant des vœux pour l'avenir de la Caisse de Sâles et pour sa prospérité future.

Au nom des quatre communes de la paroisse, M. Laurent Frossard, syndic de Romanens, apporte à l'institution jubilaire des paroles bien senties et, finalement, au nom de la presse, M. Albert Schmidt met un point final à cette joute oratoire intéressante et réconfortante.

C'est dans une ambiance d'amitié et de fraternité, aux échos de nos chansons populaires et aux accents virils de la fanfare que se poursuivit ce banquet et cette fête qui laissera à tous les participants un inoubliable souvenir.

A. Sch.

DOMDIDIER (FR)

JUBILE DE LA CAISSE RAIFFEISEN

Historique

1916 : centre de la première guerre mondiale. Les soldats gardent les frontières, pas d'assurance sociale, pas de caisse de compensation pour perte de gain, beaucoup de petits paysans, d'artisans, d'ouvriers ployaient sous des charges financières écrasantes. De nombreuses situations s'écroulaient. Et, c'est en ces temps

angoissants, le 19 mars 1916, qu'une quarantaine d'hommes et autant de femmes s'étaient réunis à l'école de Domdidier pour assister à une conférence de M. l'abbé Victor Raemy, révérend curé de Morlon, sur les Caisses Raiffeisen. Le conférencier avait été mandé par l'association catholique de la paroisse et par M. le curé Lichtenstein.

D'entrée de cause, et après le premier contact avec son auditoire, le conférencier déclara, péremptoirement : « Je ne quitterai pas Domdidier avant d'y avoir fondé une caisse Raiffeisen ». Son langage fut compris : l'auditoire n'est pas resté indifférent. Et, avant la fin de l'exposé de M. l'abbé Raemy, les auditeurs avaient déjà répondu : « Oui, nous voulons une section de Crédit mutuel chez nous, elle s'impose ». A l'unanimité, l'assemblée en décida la fondation et l'inscription de celle-ci au registre foncier. Séance tenante, 25 personnes se sont inscrites : la société était fondée.

Fête du 8 mai 1966

Cette magnifique journée a débuté par un office solennel, célébré par M. le curé Gachet, assisté, comme diacre, de M. l'abbé Chammartin, préfet du Collège St-Michel, ancien vicaire de Domdidier. Le séminariste, M. l'abbé Bernard Jordan, remplissait les fonctions de sous-diacre. A la tribune, le chœur mixte, sous la direction de M. Musy, instituteur et directeur, exécuta, avec beaucoup d'expression la messe *Gaudeamus*, de Pierre Carraz, pour 4 voix mixtes, et diverses pièces liturgiques en français. Dans son sermon, M. le doyen Monnard, révérend curé de Marly, souligna les mérites rendus par les Caisses Raiffeisen créées pour venir en aide aux gens peu fortunés, pour favoriser l'épargne. L'argent doit être mis au service de la famille, de la communauté. Chacun devrait posséder ce minimum nécessaire pour élever honorablement une famille.

La messe terminée, toute l'assistance se rend au cimetière pour un hommage aux raiffeisenistes défunts. Après cet acte de reconnaissance, invités et sociétaires, conduits par la fanfare du village, se rendent à l'Hôtel du Lion-d'Or pour

L'assemblée annuelle

Les divers tractanda présentés par M. Dubey, président, ne font pas l'objet de longues discussions. Le procès-verbal de la réunion de mai 1965, rédigé par M. Vital Fornerod, secrétaire, relate surtout les mérites, combien justifiés, de M. Robert Godel, caissier durant 35 ans et décédé en avril 1965. Depuis la dernière réunion, Dieu a rappelé à Lui 3 membres : MM. Amédée Godel, Charles Chardonnens et Henri Pauchard. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces chers disparus.

Au début de son exposé, le nouveau caissier, M. Jean Chardonnens, ne peut passer sous silence le travail de son beau-père, Robert Godel. Avec émotion, il souligne la brillante activité de son prédécesseur.

A la lecture des comptes, l'on constate un effectif de 114 membres, légère augmentation. Les dépôts d'épargne, en 1965, sont de 408 000 fr. et les 603 carnets accusent un montant de 1 786 000 fr. Le bénéfice de l'année, de 9 072,70 fr., ajouté à la réserve précédente, donne un total de fonds de réserve de 93 837,30 fr. Le roulement des opérations accuse 2 147 775,10 fr., chiffre jamais atteint jusqu'à ce jour. Le président du Conseil de surveillance, M. Albert Godel, remercie le caissier et son épouse pour leur travail soigné et consciencieux et, sur sa demande, toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité. Sur proposition de M. Marcel Godel, vice-président, 3 membres sont confirmés dans leurs fonctions : MM. Joseph Dubey, président du Comité de direction, Vital Fornerod, secrétaire du dit comité et Albert Godel, président du Conseil de surveillance. Les divers permettent à M. le préfet Guisolan d'apporter les félicitations du gouvernement et de redire son merci à l'autorité communale et surtout à M. Arthur Corminboeuf, ancien syndic, pour les belles réalisations faites à Domdidier, ces dernières années.

Banquet

Au début du banquet, excellemment préparé et servi par la famille Clément, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, et après avoir rappelé la mémoire des engagés de la première heure, le président a le plaisir de saluer les invités à ce jubilé : MM. Froidevaux, reviseur retraité et délégué de l'Union centrale de Saint-Gall, le doyen Monnard, président du Mouvement friburgeois, les abbés Chammartin et Jordan, René Corminboeuf, président du Tribunal de la Broye, les députés Dubey et Guinnard, Arthur Corminboeuf, juge de paix, Ernest Pillonel, contrôleur du registre foncier, Georges Godel, syndic, les délégués des Caisses de Dompierre, Léchelles, Montagny et Villarepos.

M. le professeur Fontaine, major de table compétent, conduit les débats oratoires et a hâte de donner la parole au représentant de Saint-Gall. M. Froidevaux dit d'abord sa joie de se trouver à Domdidier, en terre de Fribourg, qui offre bien des ressemblances avec son cher Jura. Après avoir transmis le salut des dirigeants de la Caisse centrale, il remercie tous les sociétaires et responsables. Il est fier de constater les progrès constants de la Caisse de Domdidier. En rappelant les diverses missions des Caisses de crédit mutuel en Suisse, il retrace l'introduction du raiffeisenisme en Suisse et dans notre canton. Avant de remettre un magnifique vitrail-souvenir, il laisse à l'auditoire, comme sujet de méditation, la devise de l'écu de 5 fr. : *Dominus providebit* (Dieu y pourvoira).

Les orateurs, très nombreux, tour à tour ont chanté les mérites des dites Caisses, relevé les faits saillants de la société de Domdidier durant ce demi-siècle. En excusant les absents, le major de table donne lecture des messages provenant de M. l'abbé Dewarrat, de M. le Dr Goumaz, de M. Fernand Chardonnens, ce dernier,

vice-président du Conseil de surveillance, retenu chez lui par la maladie. Le président a l'insigne honneur également de fleurir les 2 seules sociétaires survivantes de l'assemblée du 19 mars 1916 : Mme Marie Gillod et Mlle Adélaïde Jordan.

Que les dirigeants soient remerciés pour ce jubilé, parfaitement réussi, et mis sous le signe de la reconnaissance.

M.

GENTHOD - BELLEVUE (GE)

CELEBRATION DU 25^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CAISSE

Dans la Salle des conférences de l'école communale, samedi 21 mai, la section a tenu ses assises annuelles sous la direction de M. Jules Aigroz, président du Comité de direction, qui souhaite la bienvenue aux quelque soixante-dix participants.

Après la désignation des scrutateurs, MM. Geiser et Humbert, suivie de l'approbation du procès-verbal rédigé par le secrétaire, M. Henri Baumard, les comptes de l'exercice 1965 sont commentés par le caissier, M. Robert Sauthier. On entend ensuite le rapport du président du Comité de direction et celui du Conseil de surveillance. Mis en discussion, puis en votation, ces divers documents sont approuvés par l'assemblée unanime qui donne ainsi décharge aux responsables, avec remerciements chaleureux pour leur gestion et leur dévouement. On procède alors, à mains levées, aux élections statutaires, à savoir :

Comité de direction : MM. Jules Aigroz, président, Henri Baumard et Maurice Vionnet.

Conseil de surveillance : MM. Paul Cretigny, président, Otto Knus et Etienne Hostettler.

Auparavant, lecture avait été donnée, avec regrets et remerciements à leurs auteurs, des lettres de démission de MM. Charles Zbinden et Louis Quiblier, empêchés par les circonstances d'accepter le renouvellement de leur mandat.

Et la partie officielle se termina par le paiement aux sociétaires de l'intérêt de 5 % de la part sociale (Fr. 7.— net).

Vingt-cinquième anniversaire

Pendant un court entracte, une collation est servie qui permet au président d'ouvrir la partie récréative prévue pour marquer le 25^e anniversaire de la Caisse. Il le fait en termes émus et prie l'assemblée de se lever pour honorer le souvenir des membres fondateurs disparus : MM. Emile Girardet, Walter Engler, John Denham et Samuel Fonjallaz qui ont bien mérité la gratitude de leurs successeurs.

On entend ensuite des allocutions bien pensées et, dans l'ordre, de M. Bucheler, reviseur de l'Union, venu de Saint-Gall pour apporter le salut et les vœux du Comité central, de M. Marius Constantin, représentant de la Fédération genevoise des Caisses de crédit, de M. Marc Dugerdil, chef du Service cantonal de l'agriculture, et enfin de M. Pierre Margot, maire de la commune, qui se fait l'interprète de la population pour remercier et

féliciter la Caisse de son activité bénéfique et appréciée.

Et l'on se sépare après la projection de trois films passionnants qui ont emmené les spectateurs, d'abord dans le Far-West, puis dans les espaces interplanétaires avec Gemini IV, et enfin à Vienne, dans le monde des chevaux et de leurs évolutions artistiques.

Il a sonné onze heures au clocher de l'église quand le président met le point final à cette commémoration discrète et tout à fait réussie.

Pour compléter ce compte-rendu trop bref d'une soirée sympathique, nous extrayons de la chronique rédigée par le secrétaire du Comité de direction ce qui suit :

« On le sait, la première Caisse Raiffeisen genevoise doit son existence au curé Bianchi, qui en fut le promoteur audacieux dans sa paroisse d'Avusy. C'était en 1926 et, grâce à l'action de cet ecclésiastique, associée à celle de la corporation des « Travailleurs de la Terre », une dizaine de Caisses allaient voir le jour au cours des quatre années qui suivirent.

« En 1941, le 20 mars, c'était au tour de nos deux communes de se joindre au mouvement, sous l'impulsion et la présidence de feu Emile Girardet, agriculteur avisé, à l'intelligence ouverte à toutes les idées généreuses, parfait connaisseur des gens et des choses de la terre, et possédant un sens aigu des affaires.

« Le développement de notre Caisse, alors que les conditions n'étaient certes pas favorables — elle naissait en plein conflit mondial — est dû à son travail persévérant et à celui de son dévoué collaborateur de la première heure, feu John Denham, caissier modèle qui, d'emblée, en fit sa chose...

« ... Durant un quart de siècle, la Caisse a travaillé sans bruit, avec discrétion, à la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux. Grâce à l'excellent esprit de solidarité et de collaboration de ses fidèles adhérents, elle s'est développée et a connu une réjouissante prospérité due aussi — il faut le reconnaître — à la gestion intelligente et toujours prudente de ses dirigeants...

« ... Un tribut de reconnaissance particulier va aussi aux fondateurs, à ce petit groupe d'hommes d'initiative et de progrès qui, en dépit des événements, de la mobilisation, de la guerre qui rôdait à nos frontières en cette année 1941, ont posé les assises sur lesquelles s'est édifiée, petit à petit, notre banque villageoise...

« ... Et maintenant, au terme de cette première étape, les membres de la Caisse, unis autour des dirigeants, peuvent regarder avec satisfaction le chemin parcouru. Le nombre des sociétaires, de 23 au début, approche de la centaine, et le bilan atteint tout près de 1 500 000 fr., avec un mouvement général de 3 608 748 fr. pour l'exercice 1965.

« Une page de l'histoire de notre Caisse se tourne. Mais son évolution se poursuit avec un nouveau courage, un nouvel enthousiasme, de nouvelles forces au service de tous, dans un esprit de solidarité, d'entraide et de mutualisme chrétien, de fidélité aux nobles principes qui sont à la base de l'institution et qui inspirèrent jadis son fondateur, le vénéré bourgmestre westphalien, F.-G. Raiffeisen, lorsque, il y a plus d'un siècle, il créa la première Caisse de crédit mutuel qui allait donner naissance au groupe de coopérateurs le plus important du monde entier. »

H. B.

Assemblées générales ordinaires

MERVELIER (*Jura*)

LES QUARANTE ANS DE LA CAISSE RAIFFEISEN

Dimanche, 24 avril, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Mervelier se réunissaient à l'Hôtel de la Truite, récemment rénové, pour assister à la 40^e assemblée générale. Pour la circonstance, les épouses des raiffeisenistes avaient été invitées. C'est ainsi que plus de 50 personnes assistaient à cette manifestation jubilaire, présidée de main de maître par M. François Fleury, maire.

La partie administrative fut rondement menée. On entendit tout d'abord l'exposé du président relative à l'activité de la Caisse en particulier et à l'économie en général. Le développement de la Caisse Raiffeisen de Mervelier est excellent. Les chiffres publiés pour 1965 en sont le témoignage. Les dirigeants sont bien à leur affaire. Ils ont la confiance des membres et des épargnants.

Le caissier, M. Clément Marquis, père, fait alors son 40^e et dernier rapport annuel. Il était en effet le gérant de la pre-

mière heure et, sans aucune défaillance, est resté 40 ans durant à la tâche. Il vient de se démettre de cette fonction. Le bilan de la Caisse de crédit mutuel de Mervelier atteint la belle somme de 875 000 fr., tandis qu'en 1965, le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 377 000 fr. La situation de la caisse est saine : il n'est que de voir la somme des réserves accumulées au cours de ces 40 ans d'activité, soit près de 46 000 fr. Un rapport spécial des réviseurs de l'Union Raiffeisen à Saint-Gall confirme que direction et gérance peuvent être fières des résultats et des services rendus à la communauté villageoise.

Le président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Frund, souligna à son tour combien livres et comptes sont tenus avec ordre et combien les organes dirigeants sont conscients de leur rôle et mission. Aussi se fit-il un plaisir de proposer à l'assemblée d'accepter les comptes publiés et d'en donner décharge aux responsables. Cela fut fait sans coup férir.

Au chapitre des élections, MM. François Fleury, président ; Charles Fleury et Paul Sauterin virent leur mandat renouvelé pour quatre ans à l'unanimité des membres présents. Il en fut de même du

président du Conseil de surveillance, M. Camille Marquis. Par ailleurs, pour assurer la succession du caissier démissionnaire, c'est son fils Joseph Marquis qui est désigné à l'unanimité également et ensuite applaudi.

Et l'on passa à la partie jubilaire. Les autorités communales et paroissiales furent saluées par le président, tandis que la présence de M. Géo Froidevaux était signalée de manière toute particulière. La fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen aussi était représentée par M. Armand Guélat.

M. Fleury, en quelques phrases bien senties, fit un tout bref historique de la caisse. C'était en février 1926 qu'une poignée d'hommes résolus se réunissait pour entendre un exposé de feu l'abbé Montavon et décider la constitution d'une Coopérative de crédit mutuel. Il fallut surmonter bien des obstacles. Il fallut travailler dur à la réalisation des principes Raiffeisen. Mais l'arbre a grandi et aujourd'hui il est possible de dire qu'il est de belle taille. Trois des dirigeants de la première heure sont encore à l'œuvre ce jour, il s'agit de MM. Clément, Camille et Humbert Marquis. Deux membres fondateurs sont aussi là, soit MM. Edmond Fleury et Florentin Marquis. Tous reçoivent, avec les compliments de M. Fleury, une bonne bouteille de vin. Et sur proposition de M. Marquis, président du Conseil de surveillance, M. Clément Marquis, ancien caissier, reçoit le titre de membre d'honneur de la Caisse de Mervelier.

M. Géo Froidevaux, ancien reviseur de l'Union à Saint-Gall, parla au nom de l'organisation centrale des Caisses Raiffeisen. Il félicita, complimenta et encouragea. Il se plut spécialement à relever les mérites de M. Clément Marquis, le pionnier de l'œuvre. Après avoir fait rappel de quelques principes de la mutualité en matière de crédit, M. Froidevaux forma d'excellents vœux à l'adresse des membres coopérateurs et de la Caisse de Mervelier. Parlant pour la Fédération jurassienne, M. Guélat s'appliqua à relever les avantages de la coopération en matière bancaire. Puis il adressa compliments, vœux et souhaits aux dirigeants de Mervelier et merci sincère au caissier descendant.

La 40^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Mervelier s'est terminée par un copieux quatre heures servi dans la meilleure des ambiances et où fusèrent bons mots et joyeuses histoires, racontés dans le bon vieux patois de chez nous.

A. G.

LENTIGNY (*FR*)

C'est jeudi 24 mars, à 20 h., à la salle de l'Auberge Saint-Claude, que s'est déroulée la 40^e assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel. On notait la présence d'environ septante sociétaires, témoignant ainsi leur intérêt pour notre institution locale.

M. Emile Maudry, président du Comité de direction, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à M. le curé Seydoux,

à M. le député Alphonse Chappuis et à tous les membres présents. Le secrétaire, M. Emile Cristin, donna connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé avec précision et qui fut approuvé avec remerciements et sans discussion.

Le président du Comité de direction fit un rapport très détaillé et déclara que l'année qui vient de s'achever nous laisse un sentiment de satisfaction. Il présenta de vifs remerciements au caissier d'abord, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à notre institution Raiffeisen.

M. René Morel, caissier, commenta les comptes, analysant les principaux chiffres. Le roulement de l'exercice 1965 s'élève à 1 745 649 fr., en 1228 opérations. L'épargne totalise la somme de 735 918 fr., en augmentation de 35 669 fr.

Le Conseil de surveillance, par la voix de son président, M. Rémy Cretin, se déclare satisfait du résultat de l'exercice, qui accuse un modeste bénéfice de 4648,35 francs. Il relate le bel esprit qui règne au sein des organes de l'administration et l'appui de la population pour notre Caisse locale. Il adresse ses remerciements au comité de direction ainsi qu'à tous ceux qui contribuèrent à la bonne marche de la Caisse. Au vu de ce rapport, l'assemblée approuva les comptes à l'unanimité.

Au divers, M. le curé Seydoux, membre du Conseil de surveillance, nous donna ses consignes pour la prospérité de notre Caisse de crédit mutuel Raiffeisen. Il se plut à remercier les organes dirigeants de leur zèle et de leur discrétion.

M. le député Alphonse Chappuis prodigua conseils et encouragements vu les taux avantageux offerts aux sociétaires, loua tous ceux qui ont le souci de rendre service à la communauté.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une bonne choucroute garnie fut servie à tous les participants. Durant la partie récréative, un groupe de jeunes filles, en interprétant des chansons du terroir, charma l'assistance. C'est par un chant de l'abbé Bovet que se termina cette agréable soirée, à la fois instructive et récréative, et tout à l'honneur de notre Caisse de crédit mutuel.

C. R.

SAIGNELEGIER (Jura)

La 36^e assemblée générale de notre Caisse de crédit mutuel a eu lieu à l'Hôtel de la Gare, en présence de 92 sociétaires. Après les souhaits de bienvenue du compétent président du Comité de direction, M. Laurent Aubry, le procès-verbal de la dernière assemblée générale, rédigé par le secrétaire Pierre Beuret, ne donne lieu à aucune observation et fut accepté à l'unanimité.

Dans son rapport présidentiel et après avoir rendu hommage aux membres défunts, M. Aubry analyse la situation économique actuelle et en particulier de notre banque locale ; il encourage vivement les sociétaires à manifester l'esprit d'épargne et invite chaque sociétaire à confier ses économies à la Caisse. Après avoir démontré les progrès constants de

notre institution, il remercie tous les membres et ses collègues des comités.

Il appartient à notre dévoué caissier, M. Otto Farine, de commenter les comptes de l'exercice : le bilan se monte à 4 169 818,54 francs, en augmentation de 218 579,74 francs, avec un bénéfice de 11 599,95 fr. Les carnets d'épargne totalisent 3 041 443,90 fr., alors que les obligations se montent à 774 500 francs. Les prêts hypothécaires et autres totalisent 3 649 913,75 fr. Le roulement se chiffre à 4 749 069,02 fr. en 3212 opérations.

M. Alfred Jobin, président du Conseil de surveillance, dans son rapport, relève l'excellente gestion de la Caisse, exprime sa gratitude au Comité de direction, tout spécialement à son président, M. Laurent Aubry, à son secrétaire ainsi qu'à son dévoué et compétent caissier, M. Otto Farine. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes annuels, ainsi que le versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

M. Auguste Noirat, membre du Conseil de surveillance, donne sa démission après 21 ans d'activité, ceci pour raison d'âge. Le président le remercie vivement pour les nombreux services rendus. Il est remplacé par M. André Boillat, agriculteur aux Rouges-Terres.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée se termine par une agréable surprise, excellemment servie par la famille Jolidon.

Notre Caisse locale mérite la confiance de toute la population.

A. J.

HEREMENCE (VS)

La Caisse de crédit mutuel d'Héremence a tenu sa 56^e assemblée générale annuelle pour donner connaissance à ses membres du résultat de l'exercice 1965, le dimanche 20 mars 1966, dans sa salle de réunion.

Cette manifestation a été présidée par son vice-président, M. Emile Dayer, lequel a dû remplir les fonctions de président après le décès du regretté M. Frédéric Mayoraz. L'assemblée a été ouverte à 12 h. 45 par les souhaits de bienvenue. Il a d'abord salué le président de la Fédération du Valais romand, M. U. Zufferey, et l'a remercié d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence. Il souhaite ensuite la bienvenue aux 227 membres présents à l'assemblée et tout particulièrement aux 18 nouveaux membres qui ont bien voulu grossir nos rangs pendant l'exercice 1965.

Le secrétaire, M. Thomas Sierro, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Avec son tact habituel, il nous a fait revivre dans tous les détails la manifestation de 1965. Le caissier est ensuite appelé à donner connaissance des comptes lesquels nous révèlent un chiffre de bilan de plus de 5 000 000 de fr. et un roulement de plus de 9 500 000 fr., par 3939 opérations.

Les rapports successifs du vice-président, du caissier et du président du Conseil de surveillance, qui furent tous chaleureusement applaudis, se sont termi-

nés par l'approbation des comptes et du bilan.

A la suite du décès du président Mayoraz, l'assemblée a été appelée à nommer un nouveau membre du comité et le choix s'est porté sur M. Michel Logean, professeur. A été désigné par acclamation comme président, M. Emile Dayer, instituteur.

M. Urbin Zufferey, président de la Fédération du Valais romand, après avoir félicité les dirigeants de l'excellente marche de la Caisse, adresse à l'assemblée une belle documentation sur les affaires économiques et financières du pays, sujet qui fut très apprécié de l'auditoire qui sut le prouver par des applaudissements réitérés.

La séance administrative terminée et présentant qu'après toutes ces délibérations bourrées de chiffres, les estomacs devaient être bien disposés à prendre une agape, les comités ont fait distribuer une collation arrosée de fendant, pendant que le caissier distribuait les intérêts des parts sociales.

Après une bonne détente de l'auditoire, le président remercie les nombreux participants pour leur présence et leur bonne tenue et propose à l'assemblée d'adresser une courte prière pour le repos des âmes des membres défunts. Enfin, à 16 h., l'assemblée fut levée par les souhaits de progrès pour l'année en cours et de bonne rentrée dans les foyers.

A. M.

BAGNES (VS)

Le dimanche 27 mars, la Caisse de crédit mutuel de Bagnes a tenu ses assises annuelles sous la présidence de M. Pierre Deslarzes. La salle « Concordia » ne répond plus aux besoins actuels et c'est avec peine que l'on arrive à placer, plus ou moins confortablement, une telle affluence de sociétaires.

On débute par l'agape fraternelle et, dans ce domaine, lorsque le maître queux Cyrille est de la partie, on sait que tout va pour le mieux.

M. le curé-doyen, qui « traditionnellement », honorait de sa présence l'assemblée des raiffeisenistes, a eu malheureusement un empêchement.

En l'absence de M. Emile Troillet, secrétaire, retenu par la maladie, M. Paul Corthay donne connaissance des délibérations de la dernière assemblée puis, avec force détails et commentaires, le caissier, M. Angelin Besse, expose la situation financière.

Ainsi, pour 1965, le chiffre d'affaires est de 17 millions de fr., le bilan se monte à 7 millions de fr., le portefeuille de l'épargne atteint la coquette somme de 5 000 000 de fr. et les réserves se chiffrent à 250 000 fr.

Heureux résultat pour une Caisse Raiffeisen qui, selon les principes, œuvrent uniquement dans sa circonscription, c'est-à-dire dans la commune.

Les chiffres comparatifs de 1955 et de 1965 attestent avec éloquence que la Caisse de Bagnes jouit de la confiance de la population et qu'elle n'est pas à la limite de ses possibilités dans le domaine de l'entraide.

Dans un magistral exposé, le dynamique président, M. Pierre Deslarzes, évoque la situation économique générale, rappelle le sens de l'épargne que nos jeunes ont tendance à oublier. Il remercie les sociétaires pour leur fidélité et pour leur esprit mutualiste ainsi que ses collègues de l'administration pour leur judicieuse collaboration. Il relève en outre la présence de 2 anciens présidents, MM. le Dr Alfred Besse et Emile Bruchez.

Puis il appartient à M. Marc Deslarzes, président du Conseil de surveillance, de rapporter sur l'activité de l'organe de contrôle et de proposer à l'assemblée de voter les résolutions pour l'approbation des comptes.

M. Théophile Fellay, président de la commune, apporte le salut de l'autorité communale et relève le but des Caisses Raiffeisen qui ne vise qu'à servir la communauté, tandis que l'intrépide président de la Fédération cantonale, M. Urbain Zufferey, commente l'aspect actuel du mouvement Raiffeisen suisse et valaisan et précise qu'au point de vue importance, la Caisse de Bagnes est au 4^e rang sur le plan cantonal.

Avec l'éloquence qu'on lui connaît, le Rév. curé de Verbier rappelle nos devoirs de solidarité et de fraternité et souligne que la Caisse Raiffeisen en est un précieux exemple. Puis un enfant du pays, M. Gabriel Perraudin, ingénieur agronome, nous amène au Pérou où, malgré la vie dure des hauts plateaux, malgré certaines privations, la satisfaction ne se lit-elle pas sur le visage de ces Indiens qui, en définitive, paraissent aussi heureux que nous. X.

VISSOIE (VS)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Vissoie, qui groupe 171 sociétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu le samedi soir 23 avril, à la salle communale de Vissoie, sous la présidence de M. Euchariste Massy.

Les rapports de MM. Euchariste Massy, président du Comité de direction, Hilaire Epinay, du Conseil de surveillance, Francis Massy, secrétaire et du caissier, M. Albert Florey, donnent un vivant reflet de la marche de la Caisse durant l'exercice 1965.

Le bilan atteint 2 217 897 fr., et le roulement 4 129 692 fr., en 1777 opérations de caisse. Le bénéfice réalisé de 6172,60 francs porte les réserves à 121 567,86 fr.

Le président remet ensuite une channe dédicacée à M. Guillaume Florey, de Vissoie, pour ses trente années d'activité dans les comités de la Caisse de crédit mutuel. L'Union suisse de Saint-Gall avait également fait parvenir au jubilaire le présent traditionnel.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, M. Rémy Theytaz, président de la commune d'Ayer et député, dans une causerie très documentée,

entretient l'auditoire de l'évolution de l'agriculture de montagne et de la place toujours plus grande que prend le tourisme et les loisirs dans la civilisation moderne. Le Valais, et particulièrement le Val d'Anniviers, se doivent de jouer la carte du tourisme, mais d'un tourisme pensé et dirigé, tenant compte des perspectives de l'avenir en lieu et place d'un développement empirique « à la petite semaine ». C'est l'occasion, pour le conférencier, d'exposer le plan de développement touristique de Zinal, sur la commune d'Ayer, où, grâce à l'appui financier et technique de la Société suisse d'expansion touristique et en collaboration avec la commune, des investissements de quelque 12 millions de fr. sont en cours. M. Theytaz relève les charges qu'un tel développement implique pour sa commune, mais aussi les avantages pour l'avenir. Il termine en invitant son auditoire, devant l'évolution qui entraîne nos régions, à rester fidèle aux valeurs profondes qui ont fait notre force dans le passé pour garantir l'avenir.

Le traditionnel verre de l'amitié clôture cette assemblée avant que les sociétaires ne rejoignent leurs villages respectifs.

A. F.

EPALINGES (VD)

L'assemblée générale du 11 mars 1966, à l'Auberge de l'Union, est ouverte à 20 h. par M. Fernand Favrat, président, qui remercie tous les membres présents d'avoir bien voulu consacrer leur soirée à notre Caisse.

MM. J.-L. Hildebrand, Ch. Blanc et P. Porchet sont désignés comme scrutateurs. M. Paul-A. Collet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 1965, ce dernier est adopté sans observation.

La parole est maintenant à notre président pour son rapport sur l'activité de la Caisse et du Comité de direction en 1965. Il se fait un plaisir de saluer Mme Marguerite Porchet et M. Robert Viret, nouveaux membres admis l'année passée et leur souhaite la bienvenue au sein de notre famille Raiffeisen. Il nous signale que des allègements fiscaux ont été pris, tant par la Confédération que par le canton, pour encourager l'épargne. D'autre part, il demande à nos débiteurs de faire un effort pour amortir plus rapidement leurs dettes, ceci allégerait leurs charges et permettrait à la Caisse d'utiliser ces fonds pour d'autres de ses membres. Pour suivre l'évolution du marché de l'argent et encourager les épargnants, nous bonifions actuellement un intérêt de 3 1/2 % en épargne et 4 1/2 à 4 3/4 % en obligation. Malheureusement, cette hausse des taux se répercute dans la même proportion sur les comptes débiteurs. M. le président remercie ses collègues des deux comités pour la franche collaboration qui n'a pas cessé de régner tout au long de l'année ; il ter-

mine son rapport en souhaitant que tous nos membres nous apportent toujours plus leur appui.

C'est au tour du caissier de nous renseigner sur la situation financière de la Caisse. Il ressort de cet exposé que la situation est saine. Le fonds de réserve augmente régulièrement et, compte tenu du bénéfice de 10 971 fr. de 1965, il se monte actuellement à 32 547 fr. Il se fait un devoir de remercier tout particulièrement nos sociétaires et clients qui mettent à notre disposition les moyens matériels indispensables à la poursuite de notre but. Il remercie également les membres des deux comités pour leurs encouragements et leur bienveillance, ainsi que l'Union suisse pour les précieux services qu'elle ne cesse de nous rendre.

Monsieur Ernest Chapuis, président du Conseil de surveillance, après avoir procédé aux contrôles statutaires, propose à l'assemblée d'adopter les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables. D'autre part, il informe l'assemblée que notre président, M. Favrat, a été nommé membre du Comité cantonal des Caisses de crédit mutuel et le félicite pour cette élection.

Conformément aux statuts, MM. Fernand Favrat, président, François Blanc, vice-président du Comité de direction, Ernest Chapuis, président et Secondo Gabella, membre du Conseil de surveillance sont réélus pour une période de 4 ans.

Après cette partie administrative, M. Favrat nous présente M. Joseph Jaeggi, géomètre officiel, qui nous fait une brillante et longue conférence sur un voyage qu'il a effectué en Israël. Cette causerie, suivie de magnifiques clichés, nous fait découvrir un pays neuf, en plein développement. M. Jaeggi est très applaudi et vivement remercié par M. Favrat.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale aux 39 membres présents et la traditionnelle collation terminent cette agréable soirée. G. D.

tabacs

+ bouts	p/kg. Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX
5013 NIEDERGÖSGEN
Tél. (064) 41 19 85



dès Fr. 27.-

Swiss-Made, étanche, antichoc, antimagnétique, bracelet cuir ou extensible, garantie de fabrication: 1 an. Avec calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50. Réparations (toutes marques) à bas prix. Catalogues gratuits aussi pour pendules, couverts, bijoux en or, alliances et baromètres.

MONTRES VON ARX T.064-411985
5013 Nd. - Gösigen